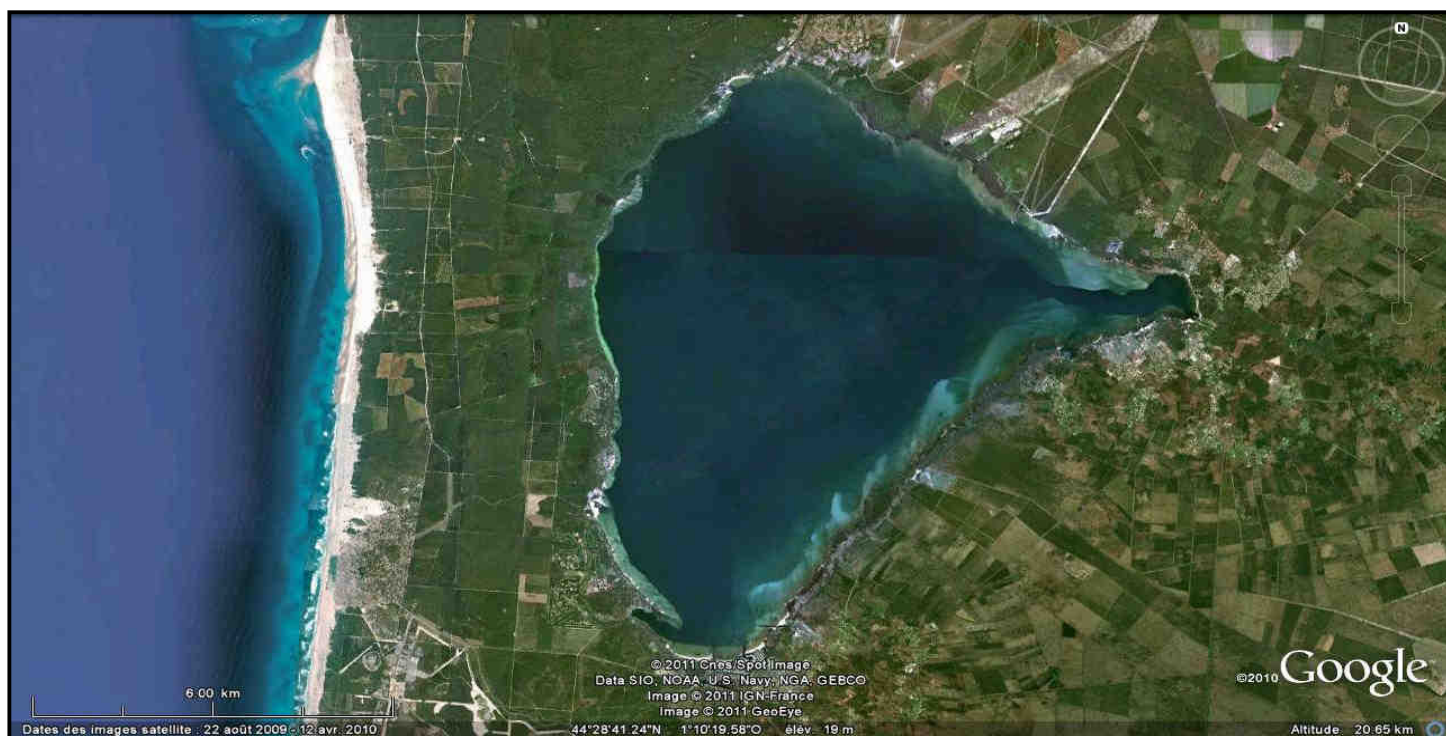


Profil de baignade

Plages du Caton et du Pavillon, commune de Sanguinet



● version du 29/08/2014
version initiale 08/06/2010

Présentation de la zone de baignade

Identification de la commune

Commune	Sanguinet
Département	Landes
Région	Aquitaine
Superficie de la commune	81,43 km ²
Nombre d'habitants sur la commune	3175 habitants
Densité de population	36,5 hab./km ²
Latitude	44.4842
Longitude	-1,075
Altitude du lac	21 m
Nom de la plage	Plages du Caton et du Pavillon
Personne responsable des eaux de baignade	M. LAINE (Maire)
Date de création de la plage	

Le département des Landes

Géologiquement le département des Landes appartient au grand ensemble du Bassin Aquitain. Le substratum calcaire et molassique tertiaire y a été affecté par des mouvements tectoniques. À la fin du Miocène, la sédimentation d'origine détritique (apports pyrénéens) ou océanique atténua ces différences tectoniques. Après le Miocène, plusieurs processus se succèdent pour constituer les formations appelées globalement « sables des Landes ».

Le département des Landes est partagé par le cours de l'Adour en deux grandes zones naturelles, le plateau landais au nord et la Chalosse au sud. Au nord, s'étend un vaste plateau, qui se prolonge en Gironde et en Lot-et-Garonne, faiblement incliné d'est en ouest et pratiquement plat sur la partie centrale. C'est le domaine des grandes forêts de pin maritime. Au sud, c'est un pays de collines bocagères, à dominante agricole, constituant un lien naturel entre le massif landais, le Pays Basque, le Béarn et l'Armagnac. À l'extrémité sud-est, dans le Tursan, le point culminant du département atteint 227 mètres.

Sur plus de 100 km d'un littoral très rectiligne, s'est édifié un cordon dunaire, barrant l'accès à l'océan des rivières venues des Landes et transformant leurs anciennes embouchures en étangs à la topographie dissymétrique : rectiligne nord-sud à l'ouest contre le front dunaire, allongés en triangle à l'est à l'arrivée des rivières landaises (les berles). Ces étangs communiquent par un système de canaux traversant des marais. La morphologie du cordon dunaire continu est la conséquence de la dynamique éolienne à dominance de vents d'ouest.

Par sa longue façade littorale et son altitude très faible, le département des Landes est entièrement et directement soumis aux influences océaniques qui lui procurent un climat doux et humide.

La commune de Sanguinet

Sanguinet est une petite ville française, située dans le département des Landes, en bordure du lac de Sanguinet-Biscarrosse. Ses habitants sont appelés les Sanguinetois et les Sanguinetaises.

La commune s'étend sur 81,4 km² et compte 2 970 habitants depuis le dernier recensement de la population datant de 2007. Avec une densité de 36,5 habitants par km², Sanguinet a connu une nette hausse de 49,7% de sa population par rapport à 1999.

Située à 23 mètres d'altitude, la ville de Sanguinet a pour coordonnées géographiques 44° 29' 3" Nord, 1° 4' 30" Ouest.

La topographie et la géologie est typique du plateau Nord-Landais (faiblement vallonné et à dominante sablonneuse

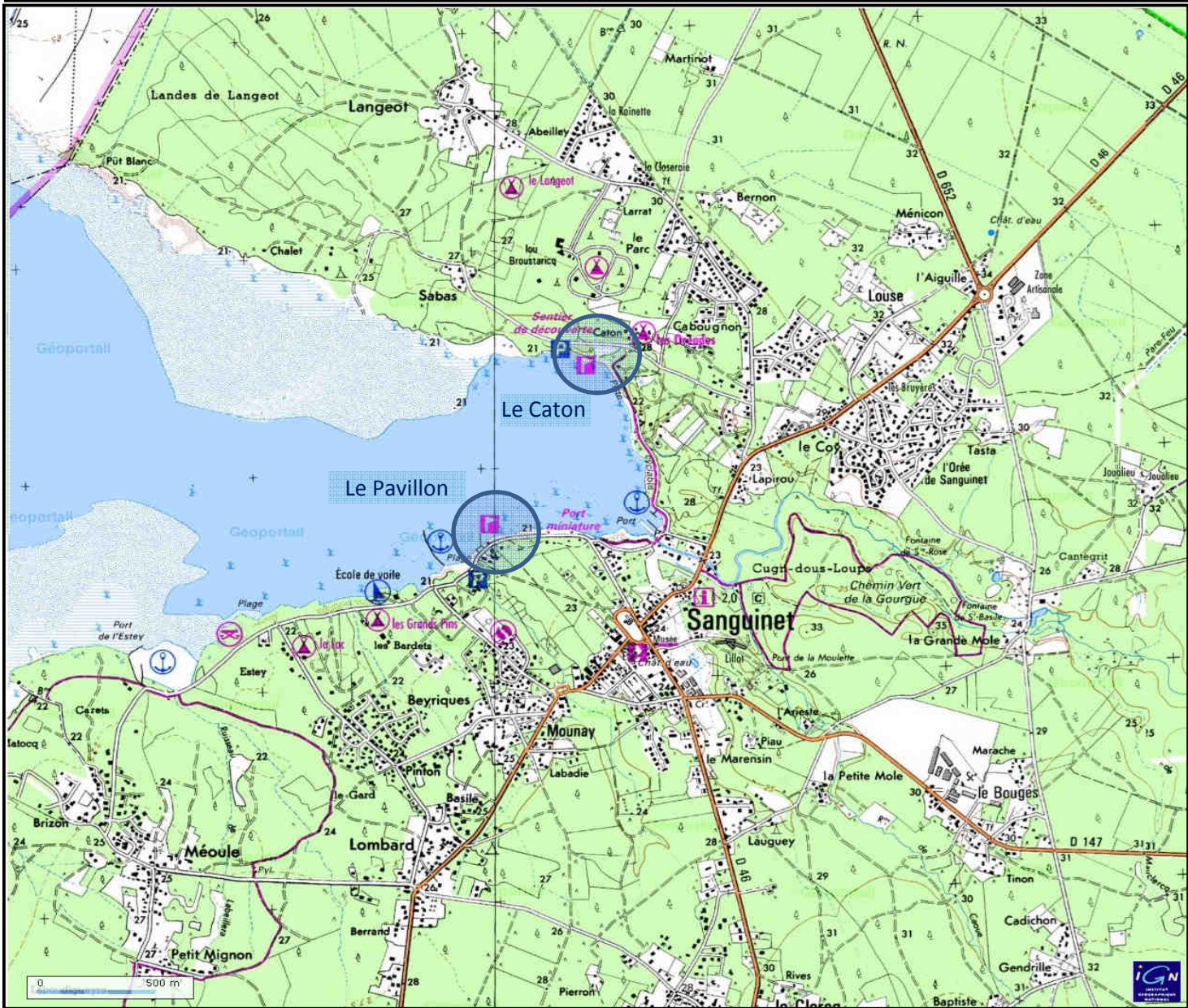
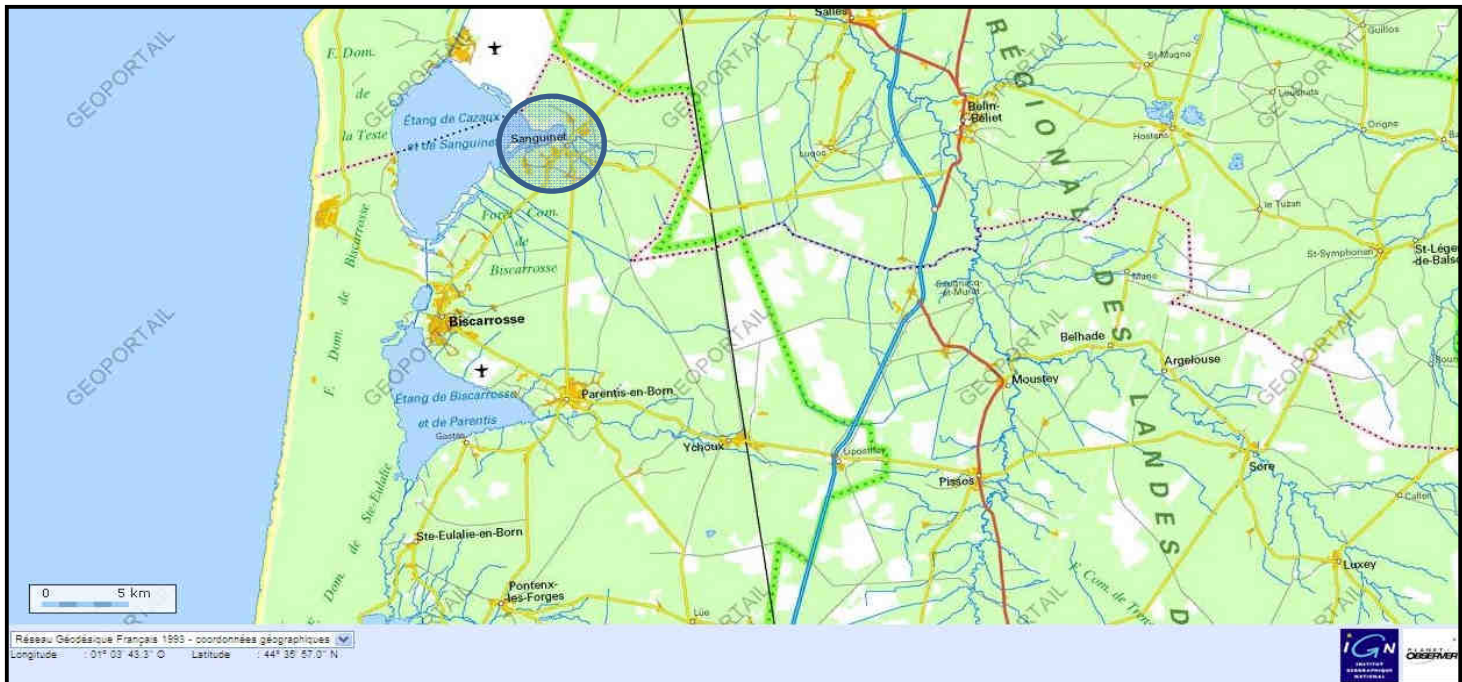
Sous l'influence de la ville de Bordeaux et Mont-de-Marsan, Sanguinet est située à 17 km au Sud-ouest de Gujan-Mestras la plus grande ville au alentour. La commune est proche du parc naturel régional des Landes de Gascogne à environ 15 km.

En termes d'activités, la commune connaît une forte pression touristique liée aux activités nautiques, elle est donc pourvue de nombreux hébergements touristiques. De plus, on trouve sur la commune des exploitations agricoles et forestières.

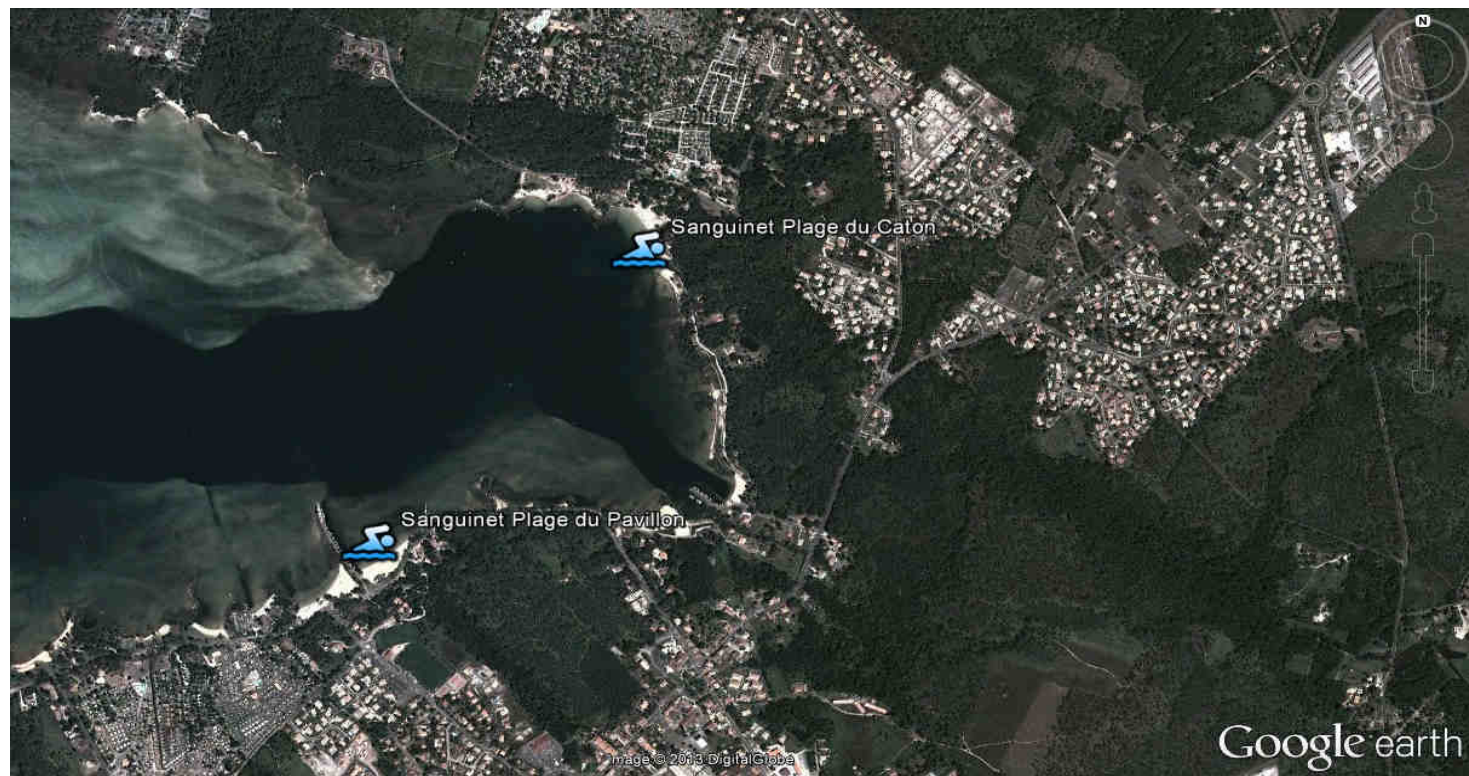
Le maire de Sanguinet se nomme monsieur Bernard LAINE.

Situation des zones de baignade

Les zones de baignade se situent à l'Est du lac de Cazaux-Sanguinet, de part et d'autre de l'exutoire de la Gourgue.



Situation des zones de baignade



Vue aérienne des zones de baignade

Contexte météorologique

Présentation du contexte météorologique

Par sa longue façade littorale et son altitude très faible, le département des Landes est entièrement et directement soumis aux influences océaniques qui lui procurent un climat doux et humide de type « tempéré océanique ». Il se caractérise ainsi globalement par des étés relativement frais et des hivers doux et humides. Les précipitations y sont modérées et se répartissent sur les quatre saisons. La hauteur moyenne interannuelle des précipitations est de l'ordre de 840 mm.

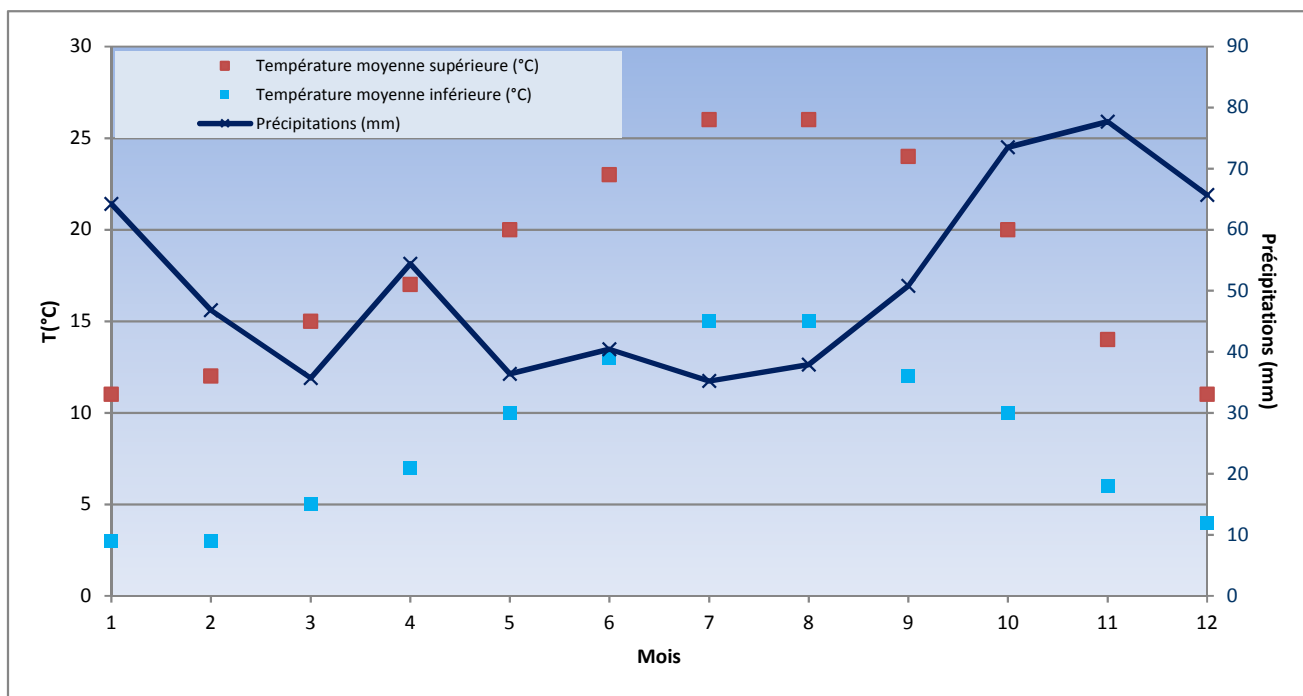
Le département est ventilé par des vents dominants de secteur ouest avec des forces qui s'atténuent en se déplaçant vers l'est. Les vents violents (>100km/h) soufflent 2 à 4 fois par an, généralement d'octobre à mars.

Le littoral est soumis, principalement en automne et hiver, aux fortes houles issues des dépressions véhiculées par le Gulf Stream générant des vagues puissantes, elles-mêmes responsables de la dynamique d'érosion du littoral.

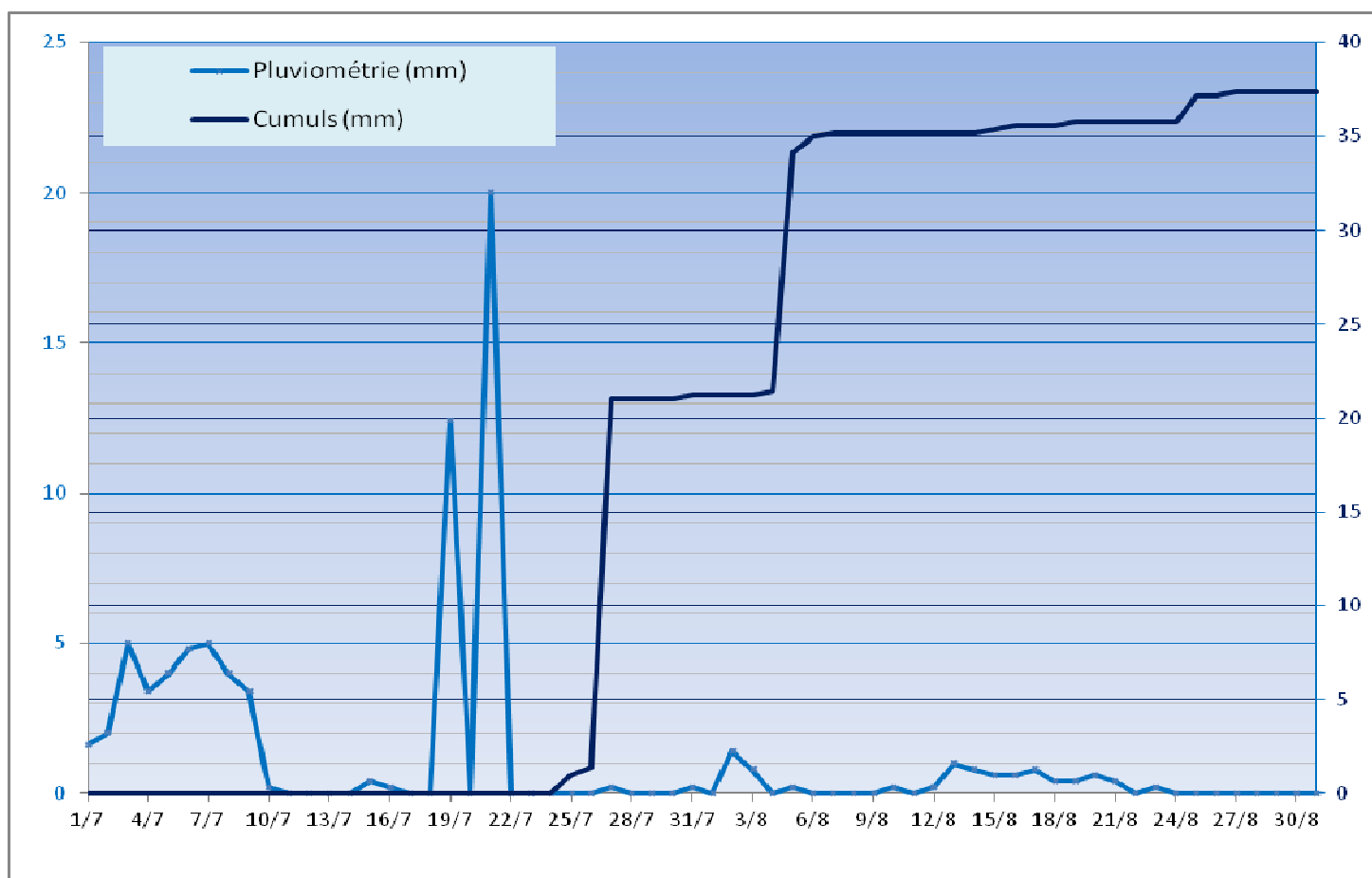
Pluviométrie

Evolution des précipitations et des températures

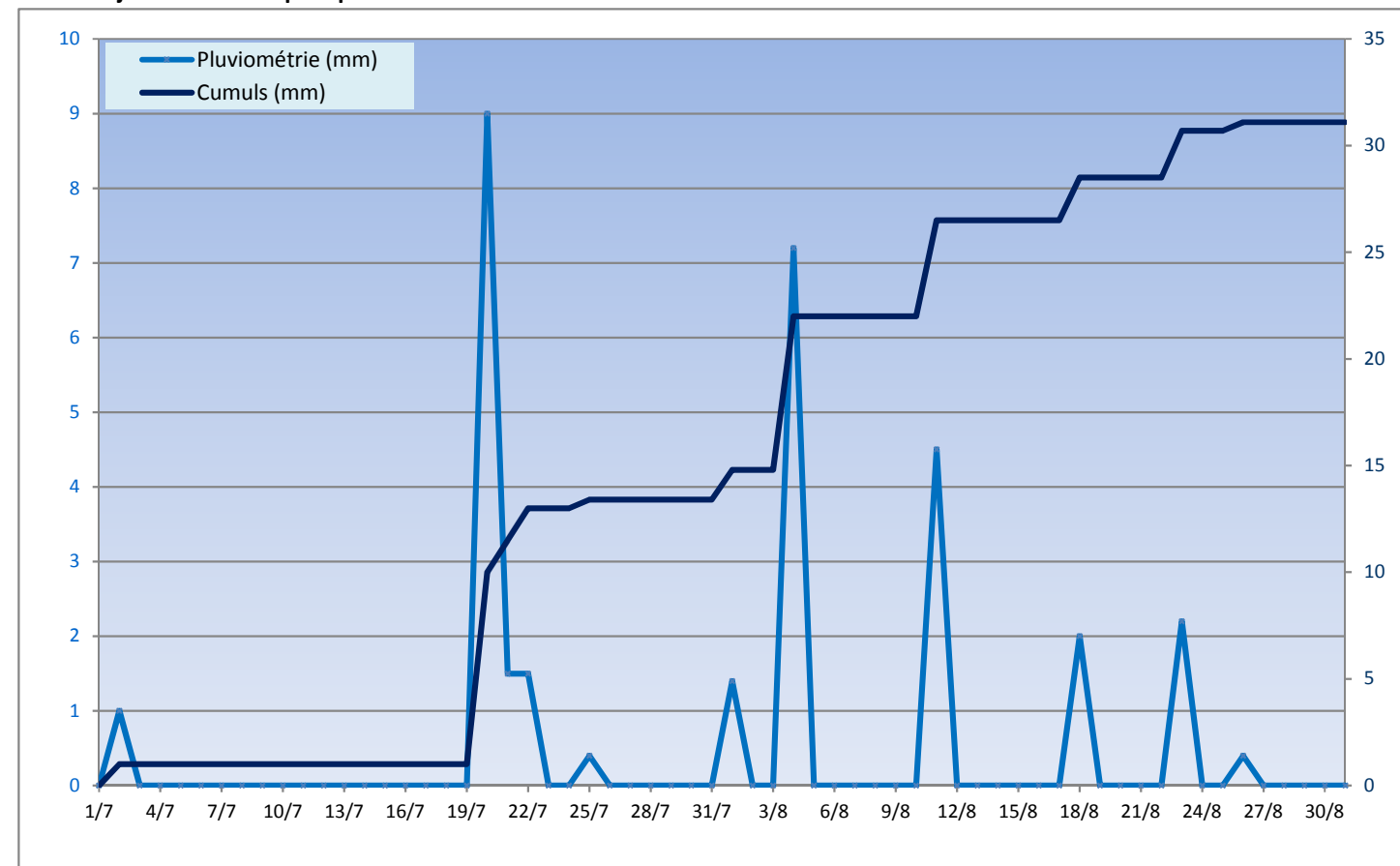
Evolution saisonnière moyenne des précipitations et des températures : Biscarrosse



Evolution journalière des précipitations durant la saison 2012



Evolution journalière des précipitations durant la saison 2010



Données Météo France pour la commune de Sanguinet

SOMMAIRE

IDENTIFICATION

ZONE DE Baignade

ZONE D'ETUDE

BILAN SANITAIRE

INVENTAIRE

DIAGNOSTIC

MESURES DE GESTION

SYNTHESE

Description de la zone de baignade et de son environnement : Caton

Description et aménagement de la zone de baignade

Périodes de la saison balnéaire	01/06 au 15/09
Fréquentation journalière moyenne de la baignade	

Longueur de la plage (m)	310 m
Largeur de la plage (m)	23 m
Superficie de la plage (m ²)	7340 m ²
Pente moyenne et maximale (m)	Nul
Délimitation de la zone de baignade	60*110 m ²
Profondeur moyenne et maximale (m)	Moy : 45 cm / Max : 150 cm

Nature de la plage	Sableuse
Impact sur la transparence de l'eau	Oui
Nature de la rive	Naturelle
Végétation émergée	Oui
Espèce	Roselières
Densité	Herbiers discontinus
Végétation immergée	Oui
Espèce	Carex
Densité	Faible
Description des abords de la plage	Des campings se situent de l'autre côté du parking à 200 m de la plage, et à l'est on trouve une zone de lotissements. Une piste cyclable passe à l'arrière de la zone de baignade et longe le lac jusqu'au Port. Quelques habitations se trouvent le long de la piste cyclable. La plage dispose d'un poste de secours avec équipements sanitaires.

Usage(s) de l'eau de baignade	Baignade, loisirs
Présence d'activités nautiques	Oui
Présence d'activités sur la plage	Oui, volley-ball.
Sens de circulation de l'eau	Est-Ouest

Localisation des points de prélèvements du contrôle sanitaire (ARS)	x = 328372 y = 1949562 <i>Lambert II</i>
---	---

Aménagements et équipements de la plage	Parking, poste de secours, piste cyclable.
Services de restauration	Cabane de restauration rapide à emporter démontée hors saison, raccordée.
Équipements sanitaires	Oui, (douches et toilettes) raccordés.
Collecte des ordures	Oui
Poste de secours	La plage dispose d'un poste de secours en dur, équipé.

Voix d'accès et zones de stationnement	L'accès se fait par la route de Caton, par une piste cyclable ou sentiers pédestre. Un parking est à disposition.
Problèmes d'accès à la baignade	Non

Accessibilité des animaux	Les animaux sont interdits
Présence d'animaux	Oiseaux, Canards, Poissons

Zone d'affichage	Oui, au niveau du poste de secours
------------------	------------------------------------

Schématisation de l'aménagement de la zone de baignade

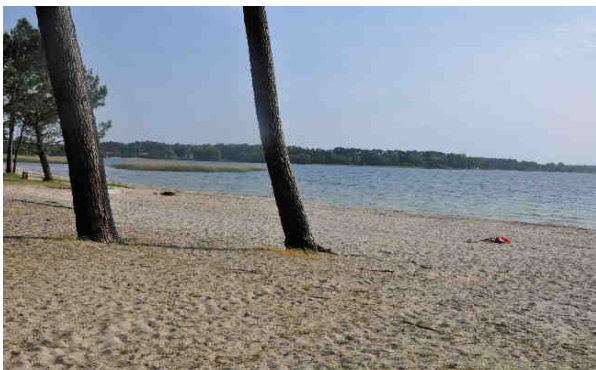
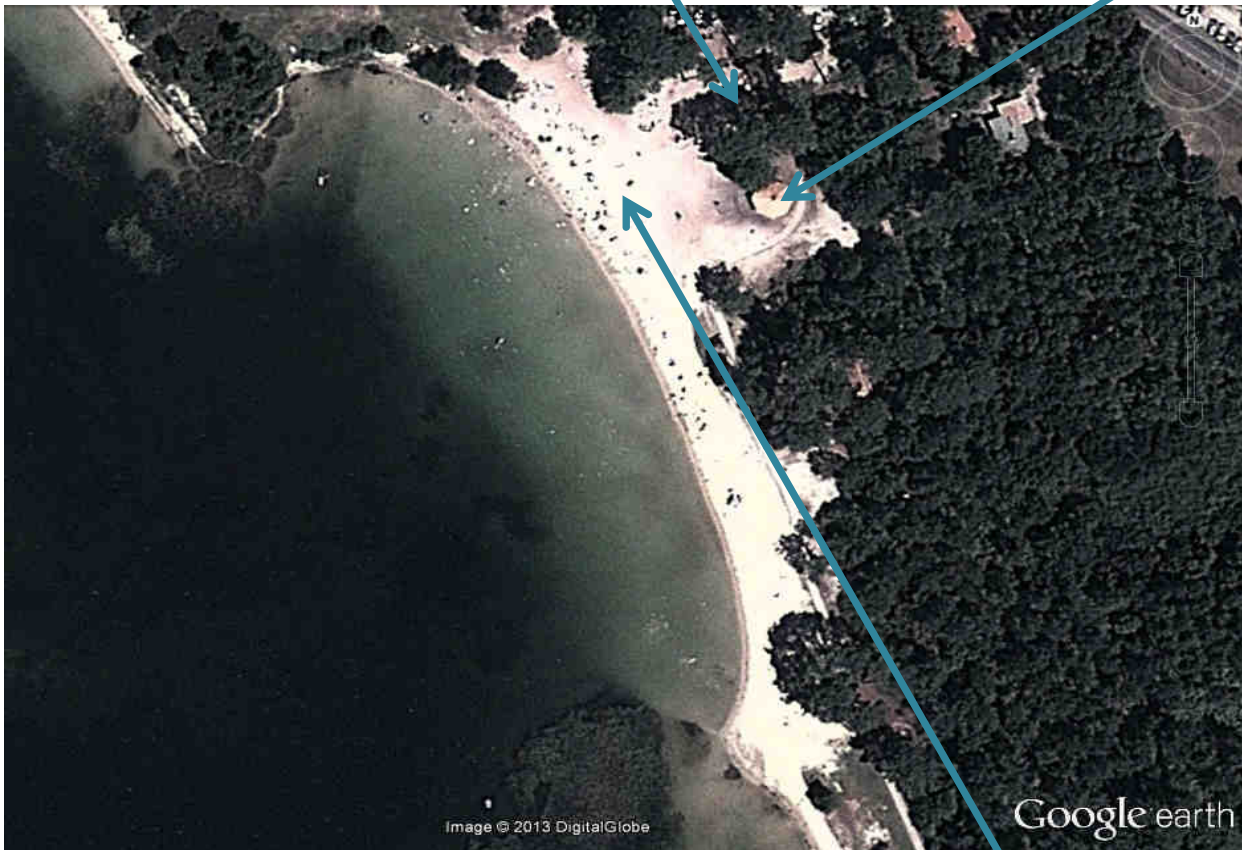
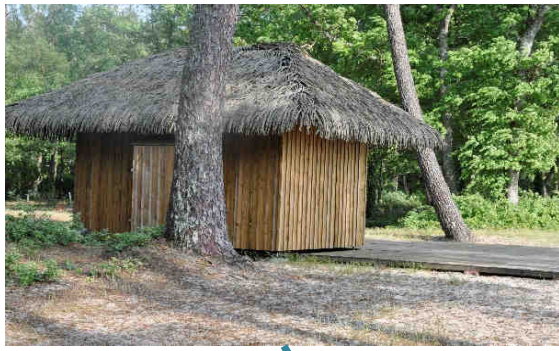


- Poste de secours 
- Zone de surveillance 
- Point information 
- Parking 
- Activités nautiques 
- Commerce 

Plage
Lac
Végétation

Schématisation de l'aménagement de la zone de baignade







Photographie de la zone de baignade

Description de la zone de baignade et de son environnement : Le pavillon

Description et aménagement de la zone de baignade

Périodes de la saison balnéaire	01/06 au 15/09
Fréquentation journalière moyenne de la baignade	

Longueur de la plage (m)	94 m
Largeur de la plage (m)	31 m
Superficie de la plage (m²)	2343 m²
Pente moyenne et maximale (m)	Nul
Délimitation de la zone de baignade	Non délimitée
Profondeur moyenne et maximale (m)	Moy : 55 cm / Max : 85 cm

Nature de la plage (vaseuse, marécageuse, sableuse ou rocheuse)	Sableuse
Impact sur la transparence de l'eau	Oui
Nature de la rive (naturelle ou modifiée)	Modifiée
Végétation émergée	Oui
Espèce	Roselière, carex
Densité	Herbier discontinu
Végétation immergée	Oui
Espèce	Alisma plantain d'eau / lagarosiphon major
Densité	Quelques petits herbiers
Description des abords de la plage	La plage se situe aux bords de l'avenue de Losa. Une zone de mouillage et une craste délimitent la partie sud de la plage. A l'arrière de la zone de baignade sont établis deux restaurants, une zone d'habitations et un stade. Une école de voile et un camping se trouve à 300 m au sud le long de l'avenue.

Usage(s) de l'eau de baignade	Baignade, loisirs
Présence d'activités nautiques	Oui, embarcations moteur électrique (périmètre limité), location bulles flottantes.
Présence d'activités sur la plage	Oui, volley ball.

Sens de circulation de l'eau	Est-Ouest
------------------------------	-----------

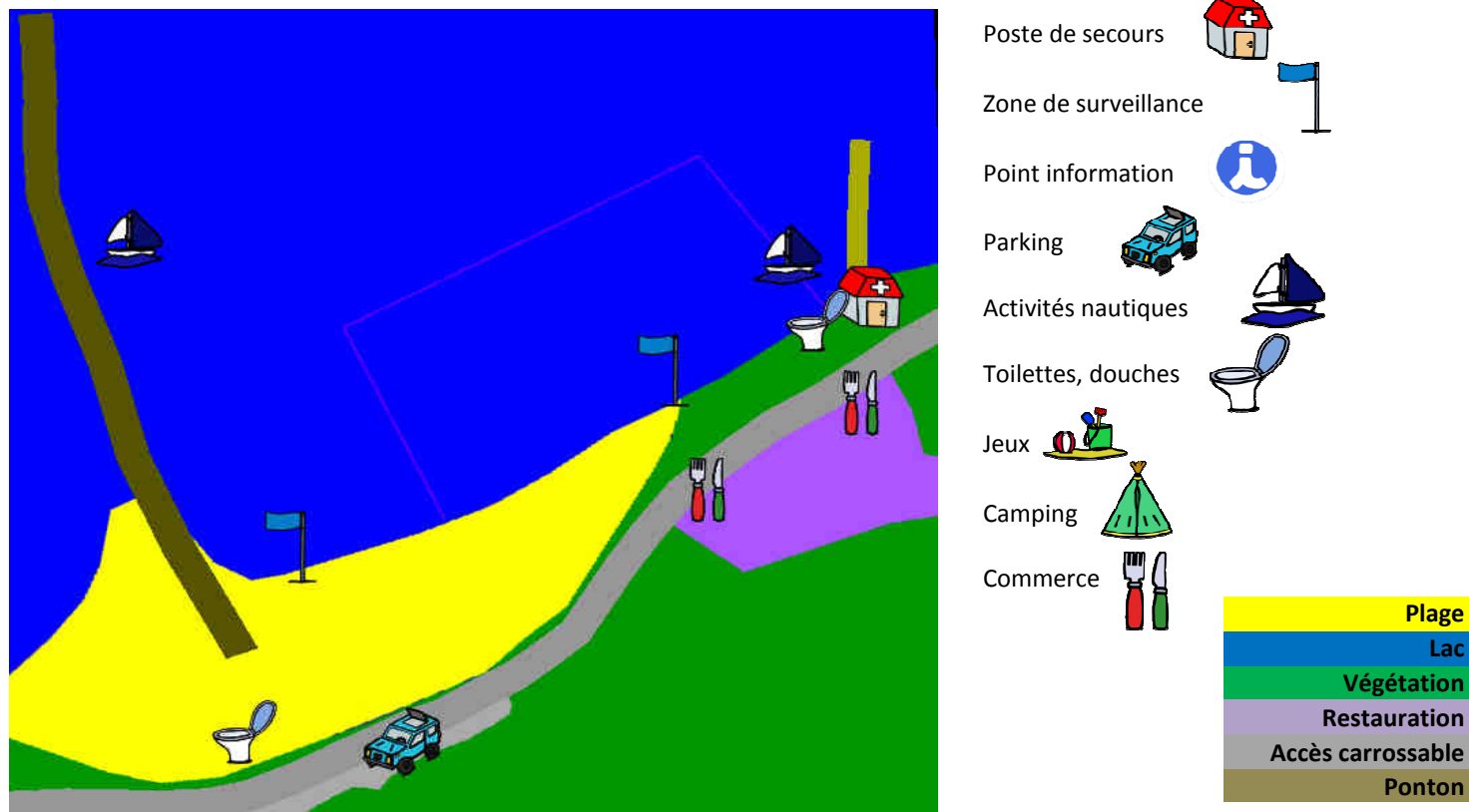
Localisation des points de prélèvements du contrôle sanitaire (ARS)	x = 328000 y = 1948850 <i>Lambert II</i>
--	--

Aménagements et équipements de la plage	On trouve une zone portuaire sur la digue du Pavillon, un poste de
Services de restauration	2 restaurants sont situés de l'autre côté de la route longeant la plage (raccordés).
Equipements sanitaires	Oui (toilettes et douches), raccordés.
Collecte des ordures	Oui
Poste de secours	Oui, en dur, au nord de la zone de baignade.

Voix d'accès et zones de stationnement	L'accès se fait par l'avenue de Losa ou en bateaux. Un petit parking se trouve le long de l'avenue. Stationnement de camping cars à proximité.
Problèmes d'accès à la baignade	Non

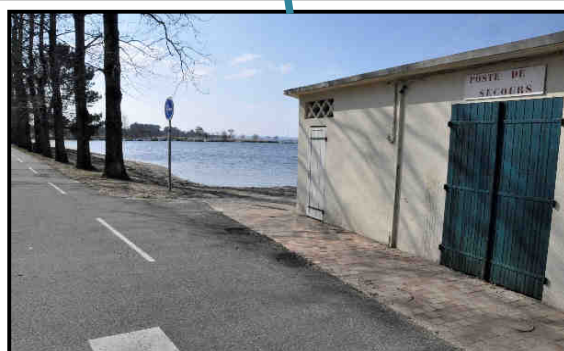
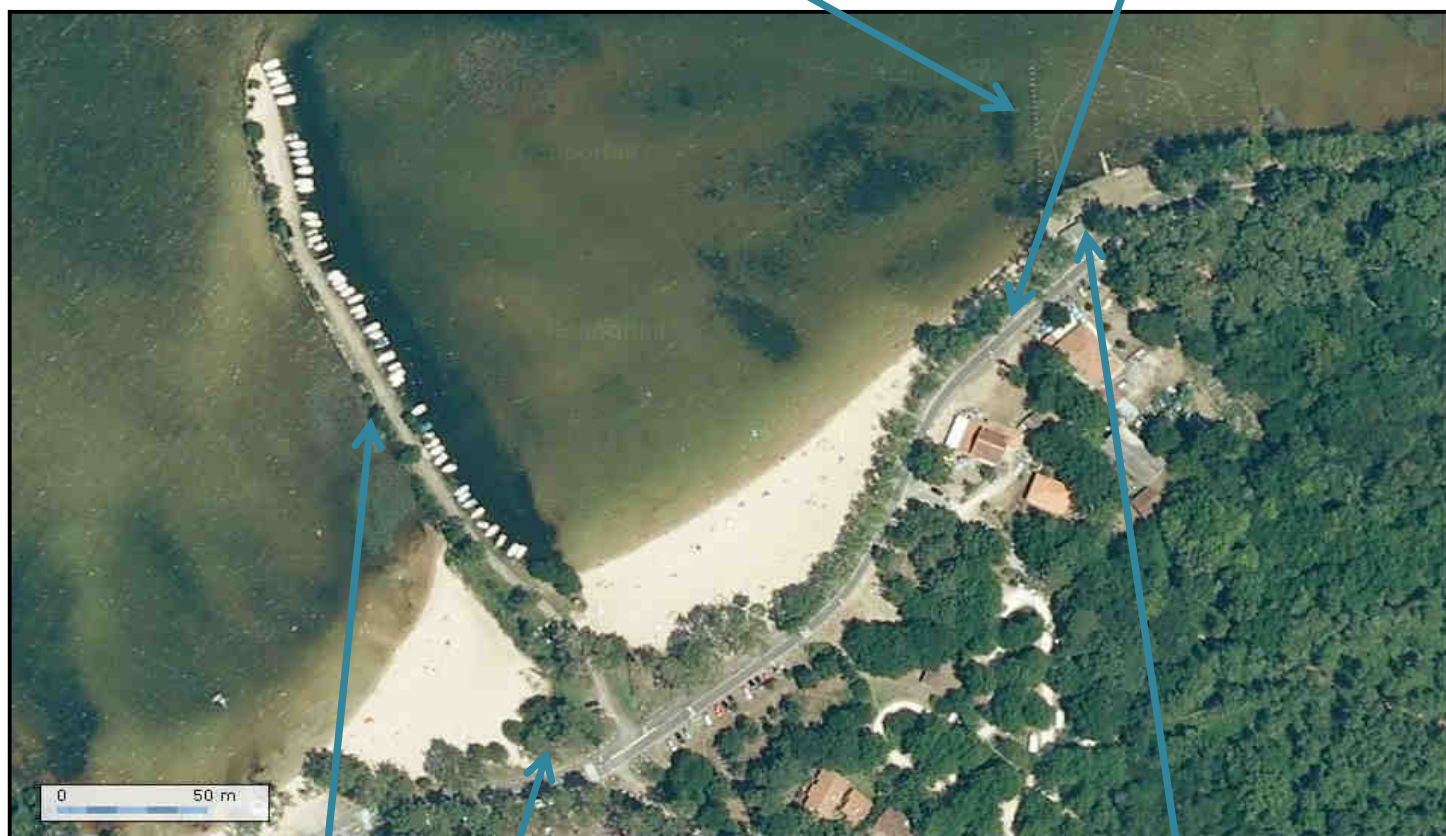
Accessibilité des animaux	Les animaux sont interdits.
Présence d'animaux	Oiseaux, Canards, Poissons

Schématisation de l'aménagement de la zone de baignade



Schématisation de l'aménagement de la zone de baignade







Photographies de la zone de baignade

Zone d'étude pour l'identification des sources de pollution

Présentation de la zone d'étude

La zone d'étude se situe à l'Est du lac de Cazaux-Sanguinet. Au Nord Ouest du lac se trouve Cazaux, appartenant à la commune de La Teste, à l'Est l'anse de Sanguinet, vers le Sud la commune de Biscarrosse, sur la rive Nord, la base aérienne militaire de Cazaux (BA 120), laquelle occupe 2/3 de la superficie du plan d'eau. Les activités principales de la zone sont l'industrie du bois, l'agriculture et le tourisme.

Le sol est sableux, la topographie est relativement plane, avec un pente très faible de gradient est-ouest.

L'étendue de la zone d'étude est essentiellement régie par l'emprise des bassins versant des cours d'eaux et crastes se déversant à proximité des zones de baignade. On trouve dans cette zone d'étude le principal tributaire du lac : La Gourgue. Ci-dessous, la carte représentant la zone d'étude.

Carte représentant la zone d'étude



Caractérisation du réseau hydrographique

Les zones de baignade concernées par le profil sont situées à l'est de l'étang de Cazaux-Sanguinet. Ce dernier fait parti du bassin versant des étangs littoraux Born et Buch pour lequel un SAGE a été élaboré en 2008. D'une superficie de 1490 km², le périmètre du SAGE correspond aux bassins hydrographiques des plans d'eau de Cazaux-Sanguinet, du petit étang de Biscarrosse, Parentis-Biscarrosse, et d'Aureilhan.

Ces 4 plans d'eau sont reliés hydrographiquement par des canaux et des courants constituant une chaîne hydraulique cohérente, gérée par 5 ouvrages. Le lac de Cazaux-Sanguinet est une zone de partage des eaux entre l'écoulement nord, vers le bassin d'Arcachon et l'écoulement sud, jusqu'à l'océan Atlantique (Cf. carte ci-après).

L'étang de Cazaux-Sanguinet

L'étang de Cazaux-Sanguinet constitue le premier maillon de la chaîne des étangs qui se poursuit vers le sud jusqu'à l'étang de Garros, à proximité du bourg de Tarnos. La chaîne des étangs landais constitue un ensemble d'écosystèmes aquatiques unique en Europe, lié à l'accumulation d'eau douce sur un substrat sableux en zone littorale. Avec une superficie de 58 km², l'étang de Cazaux-Sanguinet est le plus grand de tous les étangs landais et draine un bassin versant de 200 km². De forme triangulaire, il mesure environ 11 km de long du nord au sud, sur environ 10 km de large d'est en ouest. Sa profondeur est en moyenne de 8,6 mètres et atteint par endroits 26 mètres. Il a la particularité d'être à la fois sur les départements des Landes et de la Gironde.

Le lac sert de réceptacle aux eaux drainées sur tout Sanguinet par le réseau de crastes et le ruisseau de la Gourgue. Dépourvu d'exutoire direct vers l'océan, il est relié par un canal au nord sur la commune de Cazaux, pour rejoindre le bassin d'Arcachon et l'alimenter en eau douce et se déverse au sud sur la chaîne des étangs Landais.

Les caractéristiques du Lac de Cazaux-Sanguinet sont les suivantes :

Surface du bassin versant	200 km ²	
Superficie du plan d'eau	58 km ²	
Profondeur maximale	24 m	le plus profond des 4 plans d'eau
Profondeur moyenne	8,6 m	
Volume moyen du plan d'eau	470 à 500 Mm ³	
Taux annuel de renouvellement	0,23	soit tous les 4 ans environ
Principaux tributaires	Rive nord : ensemble de crastes et de fossés (70 km) La Gourgue (16 km) et affluents : la Moulette, canal de Courlouze, craste de Moulieyre) Le ruisseau de Craste-Bille Le canal de l'Arreillet La Craste Commune La Craste Neuve	

Comme l'ensemble des plans d'eau du SAGE, le lac de Cazaux-Sanguinet présente une dissymétrie du fond :

- ° faible pente à l'Est avec marais et boisement humide en bordure,
- ° forte pente à l'Ouest avec des plages de sable fin en bordure surmontées de dunes anciennes plantées de pins.

La Gourgue et ses petits affluents font converger toutes les eaux de ruissellement en exutoire vers l'étang par un estey situé à proximité immédiate du centre bourg de Sanguinet. Ce petit cours d'eau prend sa source aux abords de la RD147 à l'est pour se jeter environ 5,6 km plus loin dans le l'étang dont il est le principal affluent. L'embouchure de la Gourgue se situe à environ 800 m à l'est de la Plage du Pavillon. Sa largeur moyenne est de 4 m et son parcours sinueux s'effectue essentiellement en forêt. A partir du quartier de la Grande Mole, le ruisseau est bordé en aval par une forêt galerie de feuillus. Plus au sud, il faut noter la présence de ruisseaux à l'impact moins important : les ruisseaux du Pas du Braou, du Gard et de la Craste-Bille.

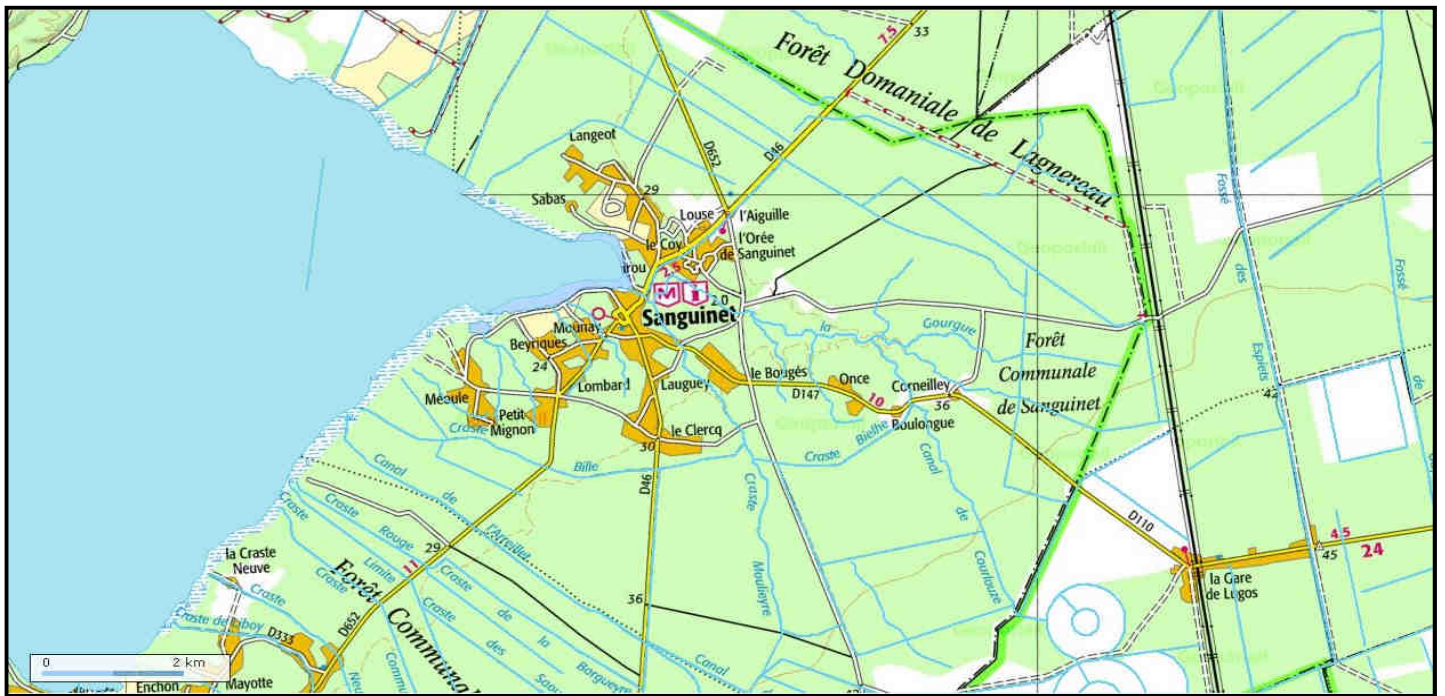
Le débit du cours d'eau est lié à la pluviométrie. En effet, La Gourgue est un exutoire des réseaux d'eaux pluviales, constituant ainsi une source de pollution lors d'épisodes pluvieux, notamment après une période de temps sec.

La nappe phréatique superficielle

Le réseau hydraulique communal est de 3 types :

- les crastes naturelles et végétalisées à ciel ouvert,
- les crastes busées sous terre,
- le réseau d'eaux pluviales.

La nappe superficielle suit la topographie des terrains. Au niveau des ruisseaux, elle s'enfonce alors qu'elle remonte dans les zones d'interfluvies où elle affleure parfois en créant des marécages. Cet aquifère est alimenté directement par les précipitations. Son niveau varie au gré des saisons en fonction de l'alternance des crues et des périodes d'étiage. Un réseau superficiel de crastes et fossés draine la partie supérieure de la nappe phréatique. Cette nappe est renfermée dans les dépôts sableux fluvio-éoliens correspondant à la formation du *Sable des Landes*, qui repose sur l'horizon imperméable du toit de la formation d'Onesse. La pente générale d'écoulement s'effectue, comme pour l'aquifère inférieur, de l'est vers l'ouest.



L'objectif de qualité défini par l'Agence de l'Eau Adour Garonne est le niveau 1B.

Le lac est classé comme zone sensible à l'eutrophisation, axes bleus, zones vertes et zone vulnérable à la pollution des nitrates. Il doit être protégé et conservé, voire amélioré sa qualité puisqu'il constitue l'attrait touristique principal de la commune.

La Communauté de Communes des Grands lacs, pour assurer un suivi plus régulier de la qualité des eaux sur le lac, a confié une mission de surveillance complémentaire à la Générale des Eaux. Cette dernière a pour mission la recherche de bactéries potentiellement pathogènes. En parallèle, la Communauté de Communes a également, avec l'aide d'une spécialiste, effectué un suivi des cyanobactéries (ou algues bleues) dans les eaux de baignade. Les analyses effectuées sur le lac en 2005 ne montrent aucune présence de cyanobactéries.

L'état écologique : Le lac de Cazaux-Sanguinet a été choisi, avec quatre autres plans d'eau, afin de tester un Système d'Evaluation de la Qualité des plans d'eau du Bassin Adour Garonne. Il s'agit, en plus de réaliser un état écologique, d'identifier les difficultés techniques des suivis futurs.

Le lac, présentant la meilleure qualité des plans d'eau du littoral aquitain, a aussi été choisi pour faire partie d'une "inter calibration" des lacs de bon état écologique au niveau européen. L'objet est ici de préciser les critères utilisables dans la définition de ce bon état. C'est aussi un préalable à la mise en œuvre de la directive européenne sur l'eau pour 2015. Le bilan de cette étude n'est pas encore publié.

Sur le plan piscicole, le lac est classé en 2ème catégorie. Le peuplement piscicole du lac est dominé par les cyprinidés (gardon, brème, rotengle, ...). Les carnassiers sont surtout représentés par la perche et le sandre.

Fragilité des milieux

Le risque de déversement direct des pollutions terrestres d'origine agricole, industrielle et ménagère sur les bassins versants pour être directement acheminées vers la Gourgue, puis le lac, est grand. L'ensemble est désigné comme zone sensible à l'eutrophisation. Les solutions d'aménagement doivent prendre en compte les contraintes d'environnement liées à la qualité et au traitement des eaux de pluie, afin de protéger le milieu récepteur, le lac. Des mesures doivent être prises, avec pour but de limiter à la source le ruissellement et diminuer le débit de pointe : par exemple, le maintien d'espaces verts ou boisés dans les projets d'aménagement (réduisant l'imperméabilité globale et ralentissant les temps de ruissellement), ou l'aménagement de zones basses submersibles temporairement (aires de loisirs, ...). Sur toute la commune et les futures zones pavillonnaires, la mise en place ou le maintien d'espaces tampons naturels est une solution indispensable au maintien des équilibres naturels, tant d'un point de vue hydraulique qu'urbanistique.

Usages de l'eau

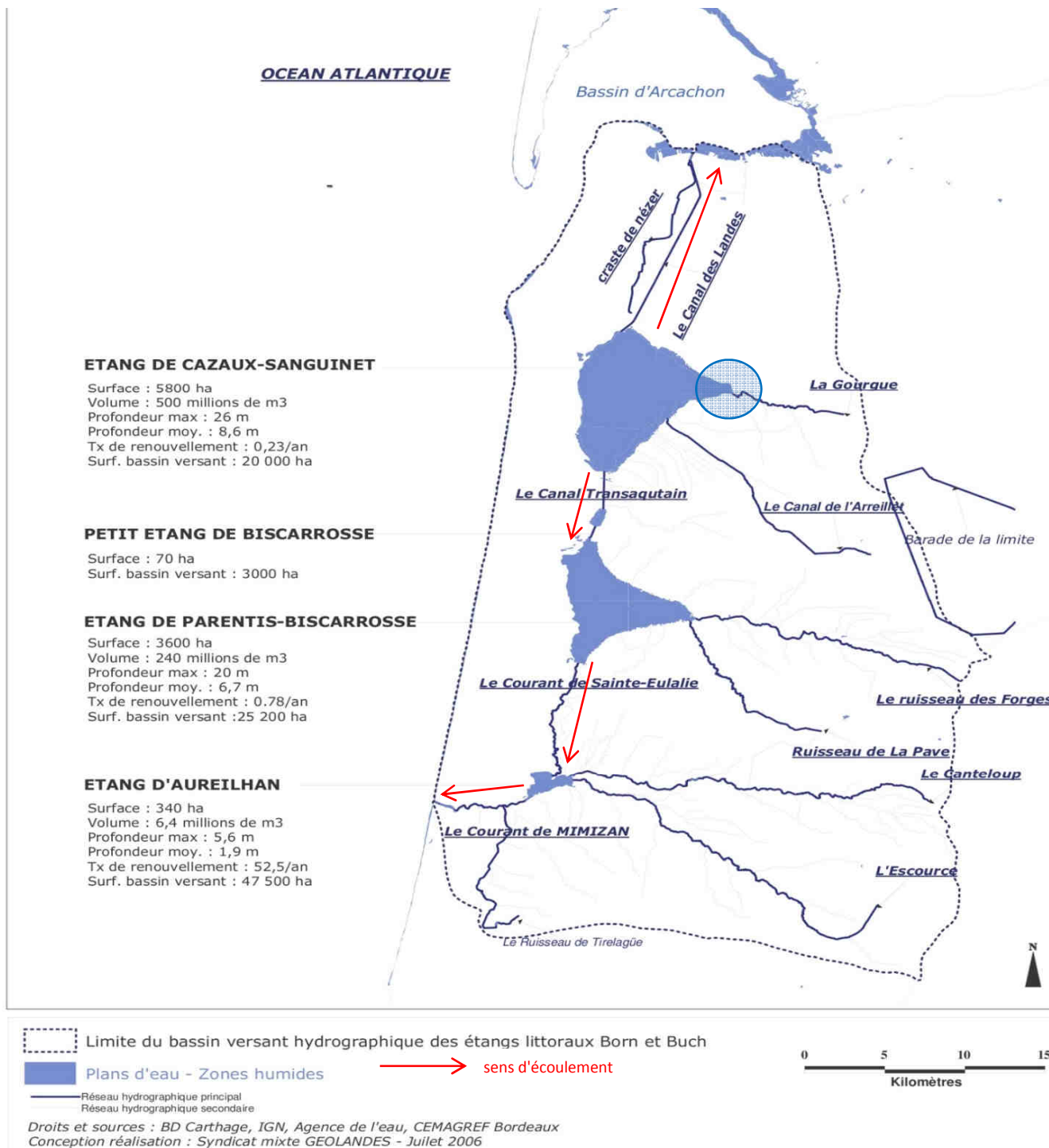
Ils sont de deux ordres :

— un usage d'alimentation en eau potable :

→ par les captages d'eaux de surface d'Ispes et de Cazaux.

→ le forage situé au rond-point de l'Aiguille.

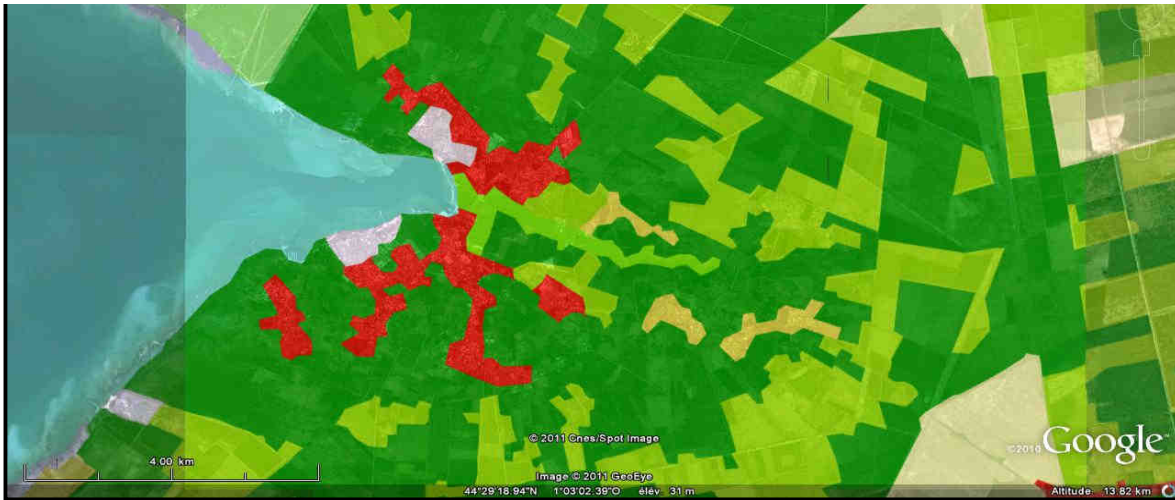
— un usage de sport, loisirs et détente, notamment pour l'environnement des divers milieux aquatiques du périmètre d'agglomération, et principalement de l'étang. Sa berge sud-est est largement vouée aux sports nautiques. Sa berge nord-est est investie pour la baignade. La chasse au gibier d'eau et la pêche se pratiquent sur toute la superficie du lac en dehors des zones de frayère.



Occupation des sols







Corine Land Cover France

1 Territoires artificialisés
11 Zones urbanisées
111 Tissu urbain continu
112 Tissu urbain discontinu
12 Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication
121 Zones industrielles et commerciales
122 Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés
123 Zones portuaires
124 Aéroports
13 Mines, décharges et chantiers
131 Extraction de matériaux
132 Décharges
133 Chantiers
14 Espaces verts artificialisés, non agricoles
141 Espaces verts urbains
142 Équipements sportifs et de loisirs
2 Territoires agricoles
21 Terres arables
211 Terres arables hors périmètres d'irrigation
212 Périmètres irrigués en permanence
213 Rizières
22 Cultures permanentes
221 Vignobles
222 Vergers et petits fruits
223 Oliveraies
23 Prairies
231 Prairies
24 Zones agricoles hétérogènes
241 Cultures annuelles associées aux cultures permanentes
242 Systèmes culturaux et parcellaires complexes
243 Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
244 Territoires agro-forestiers
3 Forêts et milieux semi-naturels
31 Forêts
311 Forêts de feuillus
312 Forêts de conifères
313 Forêts mélangées
32 Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée
321 Pelouses et pâturages naturels
322 Landes et broussailles
323 Végétation sclérophylle
324 Forêt et végétation arbustive en mutation
33 Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation
331 Plages, dunes et sable
332 Roches nues
333 Végétation clairsemée
334 Zones incendiées
335 Glaciers et neiges éternelles
4 Zones humides
41 Zones humides intérieures
411 Marais intérieurs
412 Tourbières
42 Zones humides maritimes
421 Marais maritimes
422 Marais salants
423 Zones intertidales
5 Surfaces en eau
51 Eaux continentales
511 Cours et voies d'eau
512 Plans d'eau
52 Eaux maritimes
521 Lagunes littorales
522 Estuaires
523 Mers et océans

En terme d'occupation des sols, on retrouve sur la carte ci-dessus :

- des zones urbanisées : le bourg de Sanguinet et les secteurs Mounay, Beyriques, Méoule, Louse, Bernon...

- des zones d'équipements sportifs et de loisirs :

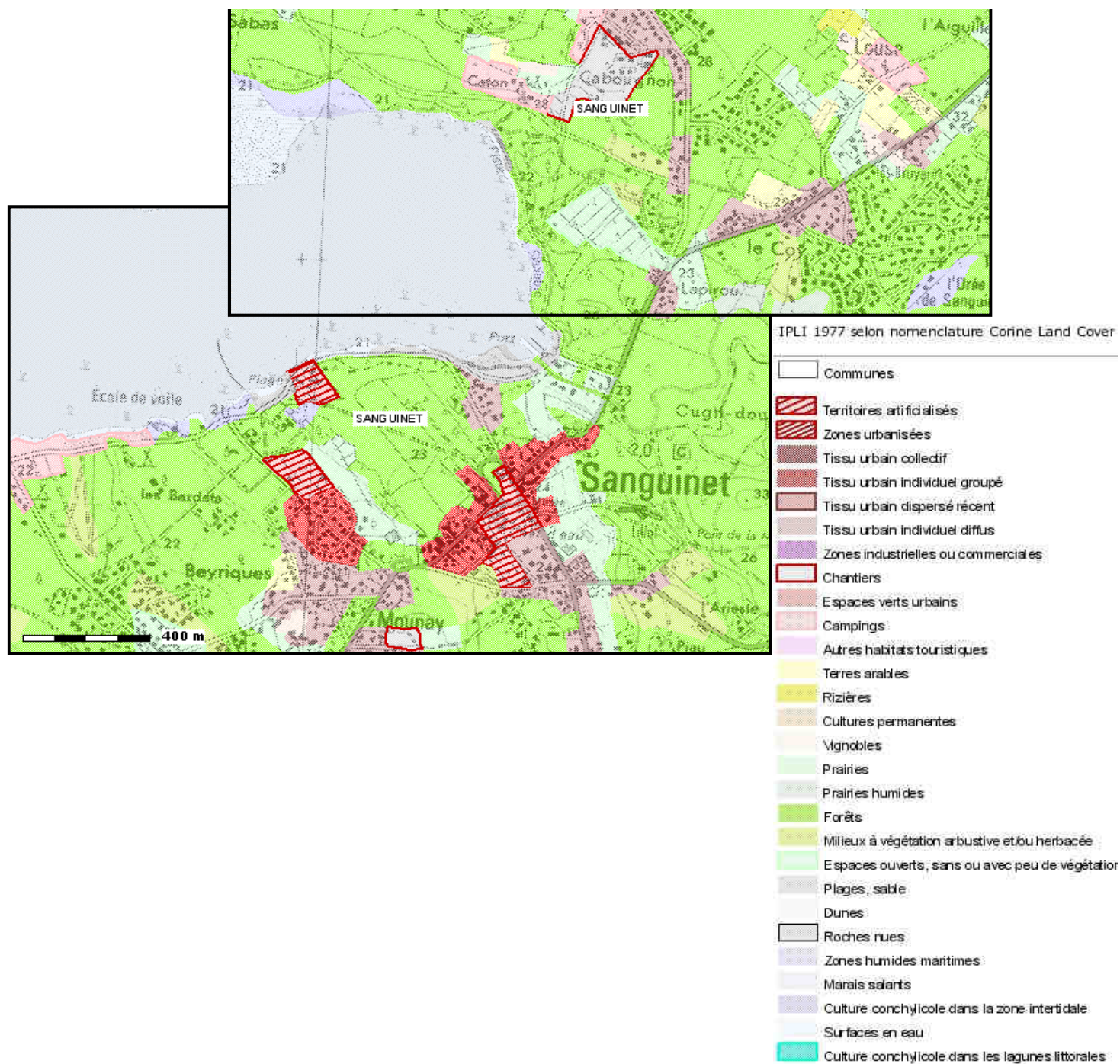
° le secteur du Pavillon avec les campings Le Lac et les Grands Pins et l'école de voile,

° le secteur Caton avec les campings Oréades, lou broustaricq, le langeot, GCU.

- quelques terres arables (hors irrigation) : en limites de communes avec Mios, Salles et Lugos.

- quelques zones agricoles hétérogènes : secteur Once (sur la Route de Lugos) et Trounquey, situées sur la bassin versant de la Gourgue.

L'ensemble s'est installé au sein d'un réseau de forêts de conifères, de forêts dites mélangées et de zones plutôt arbustives.



Données sur la qualité de l'eau : Plage du Caton

Contrôle sanitaire

Historique des classements issus du contrôle sanitaire

(D'après l'Agence Régionale de Santé et le site <http://baignades.sante.gouv.fr> rubrique "Qualité de l'eau")

Année	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	A	B	B	A	A
A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité					

Simulation selon la nouvelle Directive de 2006.

Classement Directive 2006 (à partir des données des 4 dernières années)			
QUALITE			
EXCELLENTE			

Historique du contrôle sanitaire

Valeurs les plus élevées des dernières années.

Date	EC	Date	EI
18/07/07	8329	18/07/07	2567
11/07/07	4573	11/07/07	270
08/08/07	480	31/08/05	270
24/08/09	332	06/07/05	215
19/07/06	292	09/08/10	176
31/08/05	272	24/08/09	77
09/08/10	268	27/07/09	77
06/07/05	253	13/06/07	77
13/06/07	234	26/07/06	77
13/09/06	177	05/07/10	61
17/08/09	161	04/07/07	61
22/08/11	144		
27/07/09	142		
04/07/11	127		
17/05/10	127		
27/08/08	110		
04/07/07	110		
16/08/10	109		
08/08/11	94		
05/07/10	94		
Valeur guide	100	Valeur guide	100
Valeur impérative	2000	Valeur impérative	-

Bilan 2011 du contrôle sanitaire

		Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		10	100
Nombre de recontrôle			
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	2	20,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	2	10,0
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Bilan du contrôle sanitaire depuis 2000

		Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		122	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	33	27,0
	Entérocoques	11	9,0
	Total	44	18,0
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	3	2,5
	Entérocoques	1	0,8
	Total	4	1,6
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	3	2,5
	Entérocoques	2	1,6
	Total	5	2,0

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Autocontrôle de la qualité de l'eau

L'autocontrôle de la qualité des eaux de baignade est une démarche volontariste visant à notamment compléter la campagne réglementaire d'analyse. Il a été initié à partir de 2005, son organisation est mise en place par le SMGBL.

Episodes de contamination révélés lors des campagnes d'autocontrôle

Date	EC	Date	EI
18/08/10	959	20/07/11	3538
21/08/09	479	15/07/11	3130
08/07/11	439	22/07/11	2051
06/08/10	350	18/08/10	1153
09/08/10	331	25/08/08	886
25/08/08	309	05/08/09	388
20/08/10	301	09/08/10	368
11/08/10	299	27/08/08	325
24/08/09	262	06/08/10	309
28/07/10	246	27/07/11	231
13/08/08	213	24/08/09	228
16/07/11	195	20/08/10	158
17/08/09	187	08/07/11	122
27/08/10	175	16/07/11	121
04/08/10	173	19/07/10	121
16/08/10	120	18/08/08	121
27/07/09	120	21/07/10	98
08/07/09	119	13/08/08	98
24/07/09	106	27/07/09	96
23/08/10	97	04/08/10	85
Seuil AFSSET		Seuil AFSSET	
1800		660	

Bilan 2011 de l'autocontrôle

		Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		18	100
Nombre de recontrôle		2	11,1
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	2	11,1
	Entérocoques	6	33,3
	Total	8	22,2
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	3	16,7
	Total	3	8,3
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	3	16,7
	Total	3	8,3

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Bilan de l'autocontrôle depuis 2006

		Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		92	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	19	20,7
	Entérocoques	16	17,4
	Total	35	19,0
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	3	3,3
	Total	3	1,6
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	5	5,4
	Total	5	2,7

Depuis la saison 2010 a été initiée la mise en place d'un carnet sanitaire au poste de secours. Ce document évolutif permet d'assurer un suivi de l'ensemble des éléments de nature à affecter directement ou indirectement la qualité sanitaire de l'eau de baignade. En fin de saison, il alimente le profil de baignade, notamment par une étude comparative de ces informations avec les résultats et relevés de terrain du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle.

Episodes de mise en évidence de cyanobactéries (depuis 3 ans)

Date	Nombre de cellules	Microcystine (µg / L)	Espèces (cellules)	Seuils
27/07/2009	2236	<5	Aphanothece sp (459) Aphanocapsa sp (257)	-

Une forte prolifération de cyanobactéries a été observée sur le lac en 1999, vraisemblablement liée à une contamination importante en éléments nutritifs dans le ruisseau.

Episodes de formation de dépôts abondants et de mousses

La provenance des déchets qui s'échouent sur le littoral est la suivante :

- importants volumes de bois issus de l'Adour et des rivières et courants des côtes cantabrique et aquitaine,
- déchets ménagers issus du nord de l'Espagne notamment déversés dans des décharges en bordure de rivière,
- déchets liés aux activités de la pêche dans le Golf de Gascogne (filets, caisses, etc.),
- déchets ménagers rejetés par tous les bateaux,
- cadavres d'animaux marins et autres,
- déchets issus de la fréquentation estivale.

Date	Observations	Direction du vent	Etat du plan d'eau

Transparence de l'eau et facteurs qui l'influencent

La Transparence Secchi est > 1.

Les mouvements de houle et de marée sur le substratum sableux sont les facteurs influençant la transparence de l'eau.

Données sur la qualité de l'eau : Plage du Pavillon

Contrôle sanitaire

Historique des classements issus du contrôle sanitaire

(D'après l'Agence Régionale de Santé et le site <http://baignades.sante.gouv.fr> rubrique "Qualité de l'eau")

Année	2007	2008	2009	2010	2011
Classement	A	A	A	A	A
A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité					

Simulation selon la nouvelle Directive de 2006.

Classement Directive 2006 (à partir des données des 4 dernières années)			
QUALITE			
EXCELLENTE			

Historique du contrôle sanitaire

Valeurs les plus élevées des dernières années.

Date	EC	Date	EI
01/08/07	1120	22/08/11	289
14/06/06	210	24/05/11	94
03/08/05	127	23/07/08	61
13/06/07	94	01/08/07	45
22/08/11	76	09/08/10	30
23/07/08	77		
06/08/08	61		
18/07/07	61		
19/07/06	61		
05/07/06	61		
Valeur guide	100	Valeur guide	100
Valeur impérative	2000	Valeur impérative	-

Bilan 2011 du contrôle sanitaire

		Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		10	100
Nombre de recontrôle			
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	1	10,0
	Total	1	5,0
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Bilan du contrôle sanitaire depuis 2000

		Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		120	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	9	7,5
	Entérocoques	5	4,2
	Total	14	5,8
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Autocontrôle de la qualité de l'eau

L'autocontrôle de la qualité des eaux de baignade est une démarche volontariste visant à notamment compléter la campagne réglementaire d'analyse. Il a été initié à partir de 2005, son organisation est mise en place par le SMGBL.

Episodes de contamination révélés lors des campagnes d'autocontrôle

Date	EC	Date	EI
18/08/10	309	20/07/11	1243
04/08/08	187	22/07/11	1130
22/07/09	134	15/07/11	708
09/07/10	85	18/08/10	369
10/07/09	75	27/07/11	211
24/08/09	63	04/08/08	132
14/08/09	63	19/07/10	85
29/07/09	63	21/08/09	74
27/08/08	62	22/08/08	63
16/07/08	52	26/08/11	52
Seuil AFSSET		Seuil AFSSET	
1800		660	

Bilan 2011 de l'autocontrôle

		Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		16	100
Nombre de recontrôle		0	0,0
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	4	25,0
	Total	4	12,5
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	3	18,8
	Total	3	9,4

* la valeur n'est impérative uniquement pour les E. coli, elle est indicative pour les entérocoques intestinaux.

** eaux marines : E. coli 1000 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 370 UFC/100 ml

** eaux continentales : E. coli 1800 UFC/100 ml - Entérocoques Intestinaux 660 UFC/100 ml

Bilan de l'autocontrôle depuis 2006

		Nbre	%
Nombre total d'analyses pour chaque paramètre		89	100
Valeur réglementaire : Directive de 1975 / 2006			
Nombre de résultats > Valeur Guide 100 UFC/100 ml	E. coli	3	3,4
	Entérocoques	6	6,7
	Total	9	5,1
Nombre de résultats > Valeur impérative* 2000 UFC/100 ml	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	0	0,0
	Total	0	0,0
Valeurs indicatives : Seuils de l'AFSSET			
Nombre de résultats > Seuils AFSSET**	E. coli	0	0,0
	Entérocoques	3	3,4
	Total	3	1,7

Depuis la saison 2010 a été initiée la mise en place d'un carnet sanitaire au poste de secours. Ce document évolutif permet d'assurer un suivi de l'ensemble des éléments de nature à affecter directement ou indirectement la qualité sanitaire de l'eau de baignade. En fin de saison, il alimente le profil de baignade, notamment par une étude comparative de ces informations avec les résultats et relevés de terrain du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle.

Episodes de mise en évidence de cyanobactéries (depuis 3 ans)

Date	Nombre de cellules	Microcystine (µg / L)	Espèces (cellules)	Seuils
27/07/2009	14460	<5		-

Une forte prolifération de cyanobactéries a été observée sur le lac en 1999, vraisemblablement liée à une contamination importante en éléments nutritifs dans le ruisseau.

Episodes de formation de dépôts abondants et de mousses

La provenance des déchets qui s'échouent sur le littoral est la suivante :

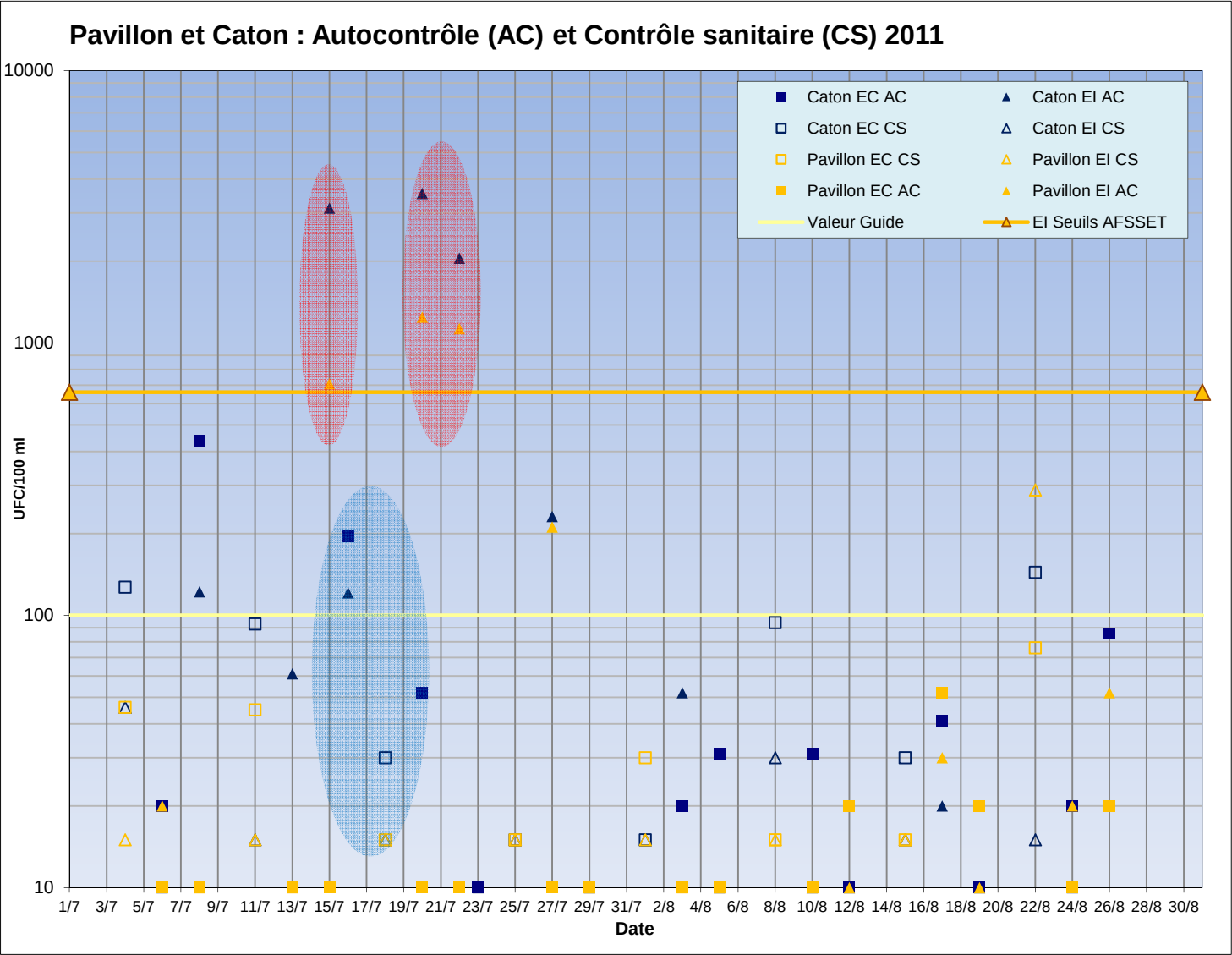
- importants volumes de bois issus de l'Adour et des rivières et courants des côtes cantabrique et aquitaine,
- déchets ménagers issus du nord de l'Espagne notamment déversés dans des décharges en bordure de rivière,
- déchets liés aux activités de la pêche dans le Golf de Gascogne (filets, caisses, etc.),
- déchets ménagers rejetés par tous les bateaux,
- cadavres d'animaux marins et autres,
- déchets issus de la fréquentation estivale.

Date	Observations	Direction du vent	Etat du plan d'eau

Transparence de l'eau et facteurs qui l'influencent

La Transparence Secchi est > 1.

Les mouvements de houle et de marée sur le substratum sableux sont les facteurs influençant la transparence de l'eau.



Caton

Contrôle sanitaire

Dans le cadre du contrôle sanitaire, depuis 2000, la valeur guide a été dépassée 44 fois (18% des analyses).

Sur la même période, Les seuils de l'AFSSET ont été dépassés 5 fois (2% des analyses).

La valeur impérative, a été dépassée 4 fois (1,6% des analyses).

- 7 juillet 2004, avec des valeurs de 3720 UFC/100 ml en E.coli.

- 11 et 18 juillet 2007

11 juillet 2007 avec des valeurs de 4573 UFC/100 ml en E.coli.

18 juillet 2007 avec des valeurs de 8329 UFC/100 ml en E.coli et 2567 UFC/100 ml en entérocoques.

Pour information, des valeurs élevées au niveau de la plage de Latécoère ont été révélées aux mêmes dates (11 et 18/07/07). Il semble toutefois difficile de mettre en évidence une corrélation. Ci-après, les résultats des 11 et 18/07/07 sur certains points des lacs de Cazaux-Sanguinet et Parentis-Biscarrosse.

De plus, comme le montre la courbe ci-après, aucune corrélation avec la pluviométrie ne semble pouvoir être avancée..

Lors de cet épisode, un échange avec la DDASS avait été réalisé afin de déterminer les causes de ces dépassements. Ainsi, la DDASS dans son rapport a noté :

- des insuffisances structurelles du système d'assainissement collectif par temps de pluie (orages compris) : mauvaises séparation eaux usées/eaux pluviales, rejets directs du réseau unitaire ou pluvial par temps de pluie (déversoirs d'orage).
- un dysfonctionnement ponctuel de l'assainissement : panne, rupture de canalisation, débordement du réseau par insuffisance d'entretien, dysfonctionnement de l'assainissement non collectif.
- la possibilité d'apports accidentels campings, caravanings et zones de plaisance
- la situation de la plage : confinement baignade (lac, étang fermé, etc..), milieu urbain : oui

A ce titre des mesures ont été prises par la collectivité pour restructurer et fiabiliser le système de collecte des eaux usées qui est limite en période de fortes précipitations. Des investissements importants ont été réalisés en 2008 et 2009 pour améliorer cette situation.

- nettoyage préventif du réseau avant saison
- dispositif d'alerte de montée en charge du réseau d'assainissement.

Lors de la saison 2011, seule la valeur guide a été dépassée, 2 fois.

Autocontrôle

Dans le cadre de l'autocontrôle, depuis 2008, la valeur guide a été dépassée 35 fois (19% des analyses).

Sur la même période, les seuils de l'AFSSET ont été dépassés 5 fois (2,7% des analyses) :

les 18/08/10 (1153 UFC/100 ml)

25/08/08 (886 UFC/100 ml).

La valeur impérative, a été dépassée 3 fois (1,6% des analyses) en entérocoques. Les valeurs en E.coli étaient inférieures à la valeur guide.

Ces dépassements ont eu lieu lors de la saison 2011 :

15/07 : 3130 UFC/100 ml

20/07 : 3538 UFC/100 ml

22/07 : 2051 UFC/100 ml

On peut observer sur la courbe ci-dessus, les deux épisodes pendant lesquels les valeurs ont été supérieures aux seuils réglementaires. Entre temps les valeurs étaient redevenues conformes. Deux hypothèses peuvent être avancées : Une seule

Plage	Date	E. coli	Entérocoques
PLAGE DU CATON	18/07/2007	8329	2567
LATECOERE	18/07/2007	5712	1327
PLAGE DE LA GRAOUE	18/07/2007	30	955
LATECOERE	11/07/2007	12687	426
PLAGE DU CATON	11/07/2007	4573	270
ISPES-NAVARROSSE	18/07/2007	110	160
LA RIVE	11/07/2007	<15	109
ISPES-NAVARROSSE	11/07/2007	<15	77

épisodes des 11 et 18 juillet 2007

Pavillon

Contrôle sanitaire

Dans le cadre du contrôle sanitaire, depuis 2000, la valeur impérative, n'a jamais été dépassée.
La valeur guide a été dépassée 14 fois sur la même période, soient 5,7% des analyses.

Autocontrôle

Dans le cadre de l'autocontrôle, depuis 2008, la valeur guide a été dépassée 9 fois (5,1% des analyses).
La valeur impérative, n'a jamais été dépassée.

Les seuils de l'AFSSET ont été atteints 3 fois, lors de l'épisode de pollution de juillet 2011 qui a touché les deux plages du lac. Les valeurs au niveau du Pavillon étant plus faibles.

15/07 : 708 UFC/100 ml

20/07 : 1243 UFC/100 ml

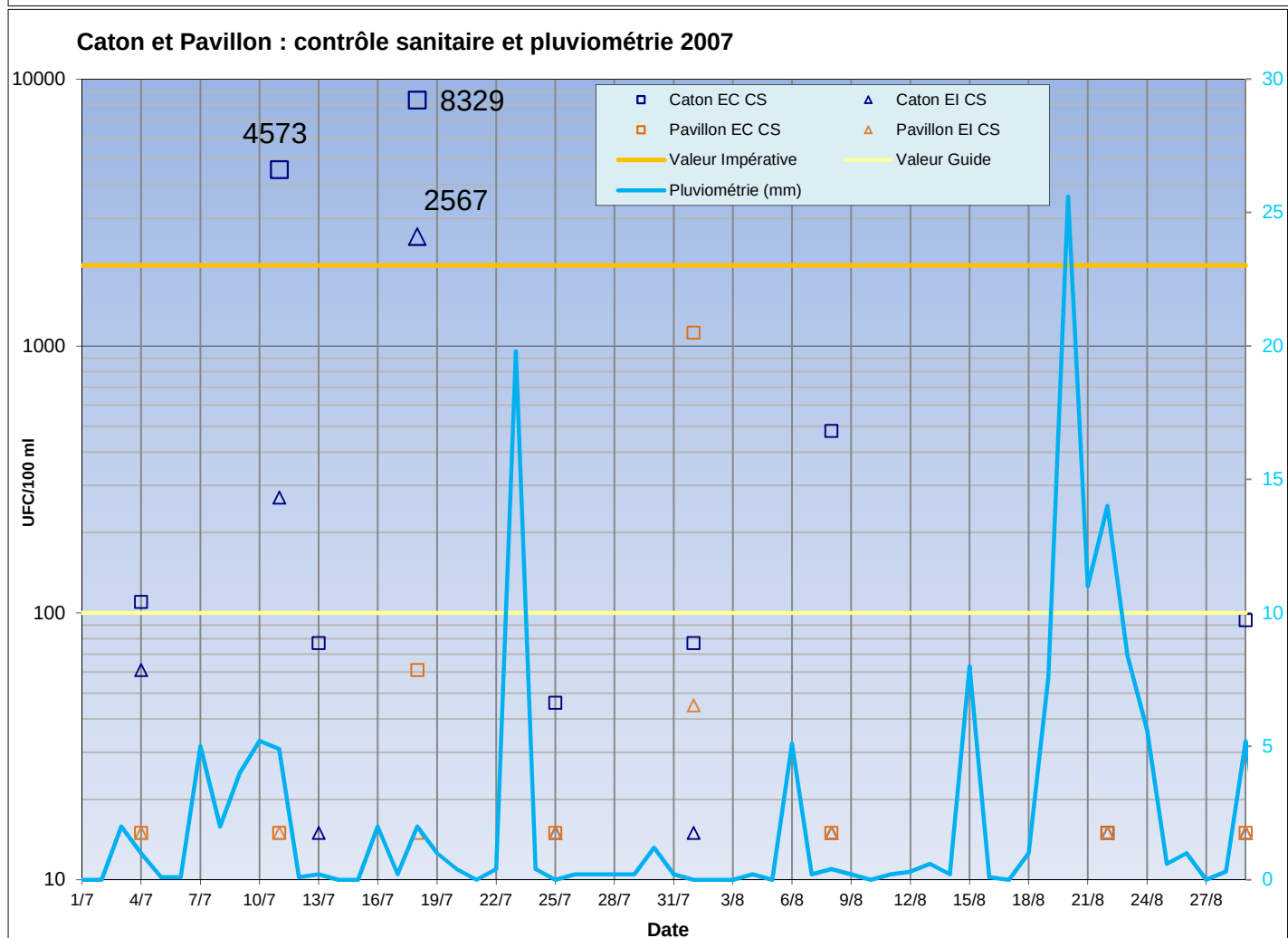
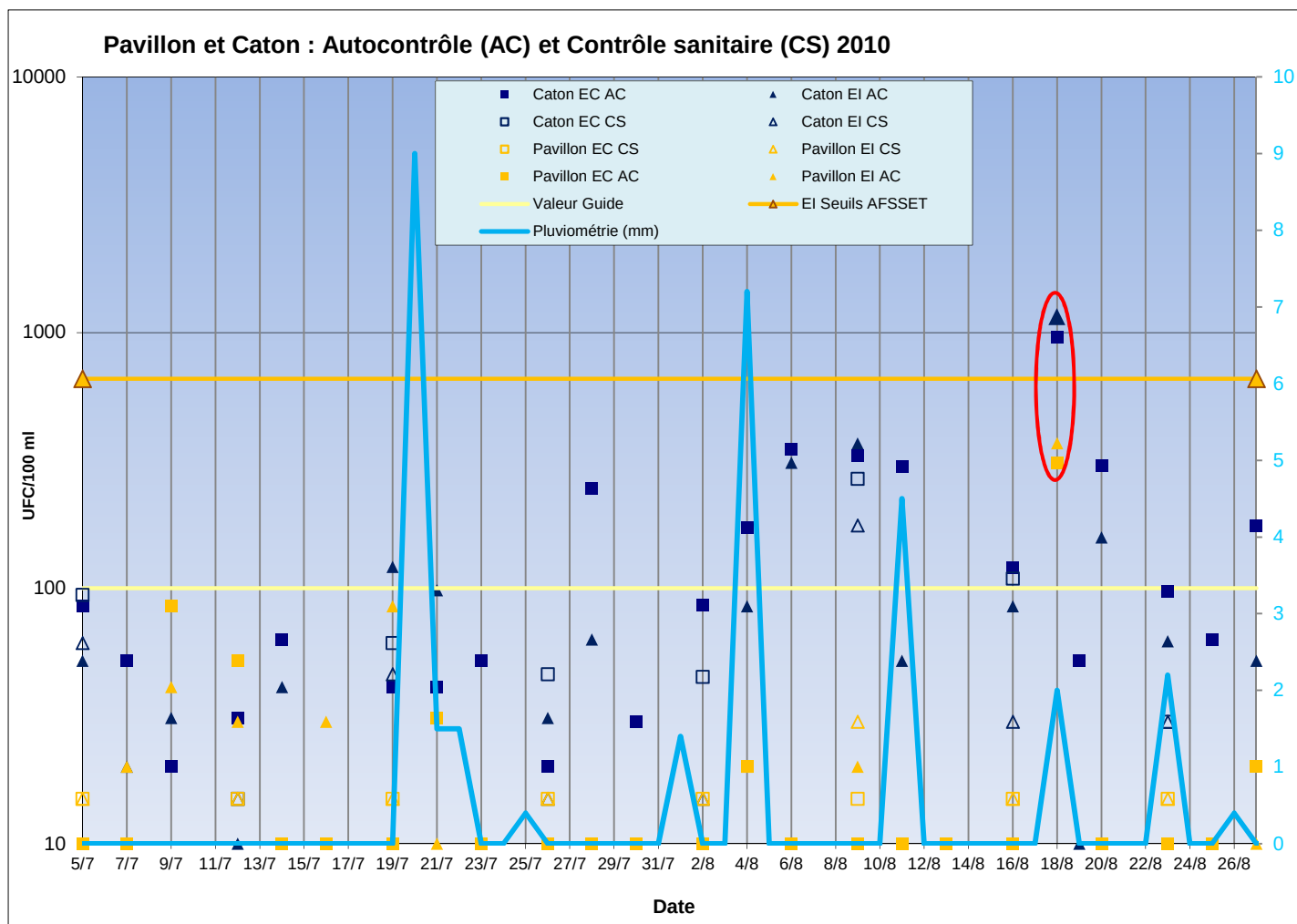
22/07 : 1130 UFC/100 ml

Pavillon / Caton

En termes de qualité, les résultats des deux plages mettent en évidence une corrélation entre elles, lors des épisodes de pollution.

Les résultats de semblent pas mettre en évidence de corrélation entre la qualité des eaux et la pluviométrie.

De manière générale, les eaux de baignade de la Plage du Pavillon semblent moins sensibles aux pollutions.
Cela dit, il paraît important de garder le même suivi sanitaire (fréquence) sur les deux plages concernées par ce profil.



A l'échelle du lac, il existe trois STEP sur son pourtour, dont deux disposent d'un rejet dans une entité hydrographique : La STEP de Sanguinet et de Biscarrosse Hautes Rives.

Au niveau communal, la ville de Sanguinet s'est engagée dans une démarche d'amélioration de son système d'assainissement, notamment au niveau du lac. Ces efforts fournis depuis quelques années ont pour but d'améliorer durablement la qualité bactériologique des eaux du lac.

Le schéma directeur d'assainissement élaboré en 2007 propose de répondre aux deux objectifs suivants :

- maintien de l'objectif de qualité et / ou limitation de la dégradation de la qualité du milieu récepteur par des actions structurantes, comprenant :

- * Fiabilisation du transfert des effluents collectés vers le système de traitement en supprimant tous risques de rejets vers le lac
- * Réalisation d'une nouvelle filière de traitement
- * Réduction des eaux parasites d'infiltration
- * Réduction des apports d'eaux pluviales

- amélioration de l'assainissement par des actions d'accompagnement (extensions du réseau à destination des zones urbanisables et aménageables) de manière à satisfaire les besoins relatifs à l'urbanisation future.

Assainissement collectif

Mises à part quelques habitations isolées, l'ensemble du périmètre d'agglomération est raccordé à l'assainissement collectif.

La commune est équipée d'une station d'épuration avec bassins d'infiltration dont les effluents épurés sont rejetés dans la nappe phréatique, au nord de la commune, au lieu-dit Darmuzey. Celle-ci est dimensionnée pour 8.000 équivalents / habitants. La capacité de la station d'épuration, quasiment atteinte en période estivale en raison de la présence des populations des résidences secondaires et des campings notamment, nécessite l'extension de cet ouvrage à moyen terme. Des terrains communaux limitrophes à la station sont d'ores et déjà prévus à cet effet.

Par ailleurs, une étude de définition de la capacité résiduelle de la station d'épuration est en cours d'élaboration afin d'affiner les données quantitatives et qualitatives en vue de l'extension de la station programmée en 2006.

Assainissement non collectif

En dehors du Périmètre d'Agglomération, les habitations sont soit isolées, soit regroupées en plusieurs zones de quartier. Les constructions sont espacées sur des terrains d'assez grandes superficies et équipées de dispositifs d'assainissement autonomes. La plupart de ces quartiers sont trop éloignés du réseau collectif pour être collectés à des coûts raisonnables. Les quartiers de Meoule, Le Clercq et Langeot toutefois sont suffisamment bâtis pour examiner, à terme, leur desserte au réseau collectif. Le Conseil Municipal a décidé de les conserver en zone d'assainissement non collectif pour l'instant, mais d'envisager leur raccordement dès que le territoire à l'intérieur du périmètre d'assainissement serait entièrement desservi et dès que les travaux d'extension de la capacité de la station de traitement des eaux usées auront été réalisés.

Les études préalables à la définition du zonage d'assainissement réalisés par la DDE à partir de la carte d'aptitude des sols conclut que la plupart des quartiers sont trop éloignés du réseau d'agglomération pour être collectés à des coûts raisonnables. Ils resteront équipés d'un assainissement autonome à la parcelle. Il s'agit des quartiers de : Les 4 Vents, Ménicon, Le Bougès, Cadichon, Jeandrille, Baptiste, Marceau, Baleye, Pellegrin, Bourrut, Boulougue, Corneille, Médocain, Souhays, Catine. Pour ces raisons, l'urbanisation de ces quartiers en dehors du périmètre d'agglomération devra être limitée à l'urbanisation existante en l'absence de réseau d'assainissement collectif.

Assainissement aux abords des zones de baignade

Caton

Le réseau d'assainissement de la commune de Sanguinet traverse la plage du Caton. La présence de regards sur la plage présente un risque de pollution notamment en été, où les volumes d'eaux usées sont les plus importants.

Suite aux conclusions du diagnostic du réseau d'assainissement sur notre territoire, la commune programme une modification du réseau dans le secteur de Caton. Objectif : éloigner les flux du lac et prévenir tout risque de pollution.

Les travaux consistent :

- à neutraliser la portion du réseau longeant le lac au niveau de la plage de Caton et à créer un nouveau réseau le long du chemin de Sabas
- à créer un nouveau poste de refoulement principal au niveau de Caton.

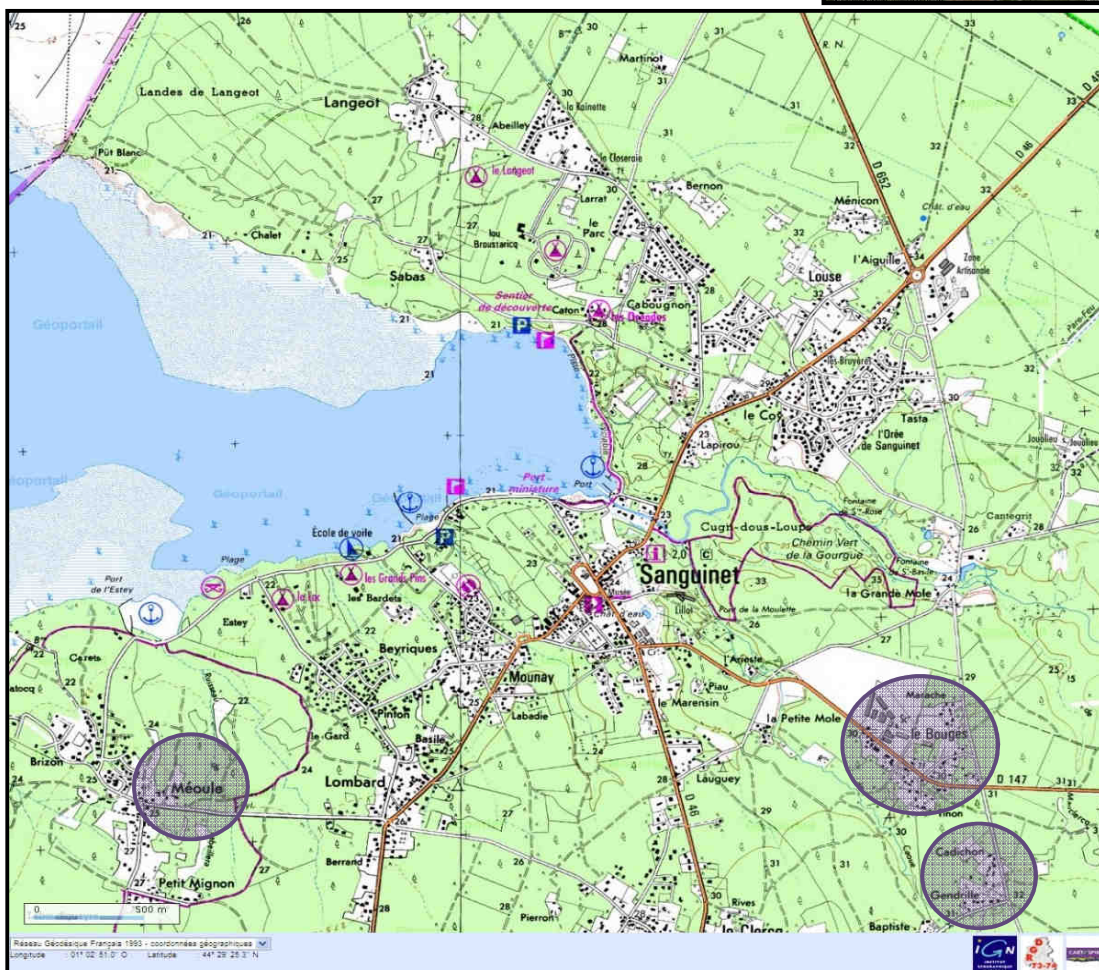
Pavillon

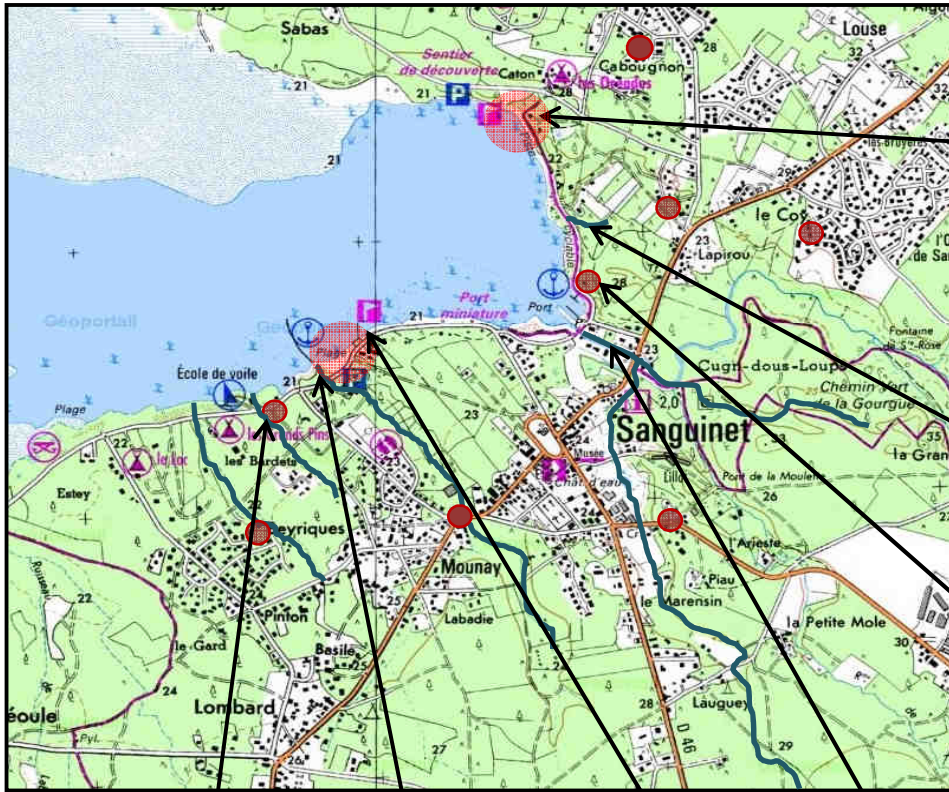
L'ensemble de la zone proche de la plage (restaurants...) est reliée au réseau d'assainissement qui longe l'étang et traverse la plage du Pavillon. Le poste de refoulement "beau rivage" qui collecte à l'aval l'ensemble des effluents avant de les refouler vers l'unité de traitement, est localisé à environ 1 km au nord de la plage mais à quelques mètres du rivage. Plusieurs postes de refoulement sont placés en cascades. Certains sont télésurveillés.

Il existe un risque de débordement sur le réseau situé à proximité des zones de baignade, notamment lors des débits de pointe estivaux.



-  Rejet dans une entité hydrographique
-  STEP
-  assainissement non collectif





Description du système de collecte des eaux pluviales

Les crastes sont relativement nombreuses tout autour du lac. Elles collectent les eaux pluviales mais aussi des rejets "sauvages" (agricoles, sanitaires...). Ainsi elles sont une source de pollution potentielle, a fortiori, celles situées à proximité de la zone de baignade. Il est important de connaître le bassin versant de ces crastes et les rejets qu'elles sont susceptibles de drainer. La communauté des Grands Lacs, sensibilisée à cette problématique, travaille actuellement à leur identification.

Deux crastes ont été identifiées à proximité de la zone de baignade.

De plus, La Gourgue, qui est un exutoire des réseaux d'eau pluviale, constitue une source de pollution lors d'épisodes pluvieux, notamment après une période de temps sec.

Une étude est en cours de réflexion sur :

- la Gourgue, lors d'épisodes pluvieux importants, idéalement après un temps sec,
- les crastes à proximité de la zone de baignade.

Les crastes sont relativement nombreuses tout autour du lac. Elles collectent les eaux pluviales mais aussi des rejets "sauvages" (agricoles, sanitaires...). Ainsi elles sont une source de pollution potentielle, a fortiori, celles situées à proximité de la zone de baignade. Il est important de connaître le bassin versant de ces crastes et les rejets qu'elles sont susceptibles de drainer. La communauté des Grands Lacs, sensibilisée à cette problématique, travaille actuellement à leur identification.

Au niveau de la zone de baignade, le réseau d'eau pluviale est composé de fossés, parfois canalisés, qui se jettent dans les crastes. Par temps sec, l'eau y stagne avec dépôts de mousse et parfois de végétaux. La principale craste se déverse dans l'étang au sud de la zone de baignade.

Un suivi analytique est en cours de réflexion au niveau de :

- la Gourgue, lors d'épisodes pluvieux important, idéalement après un temps sec,
- la craste à proximité de la zone de baignade.

Un schéma d'assainissement des eaux pluviales est en cours d'élaboration.

Les activités agricoles

De manière générale, les exploitations agricoles présentes sur le bassin versant des étangs sont situés relativement loin (plus de 10 km). Cependant, il est important de rester vigilant, dans la mesure où de nombreuses crastes ou ruisseaux peuvent drainer d'éventuels polluants, notamment en cas de forte pluviométrie.

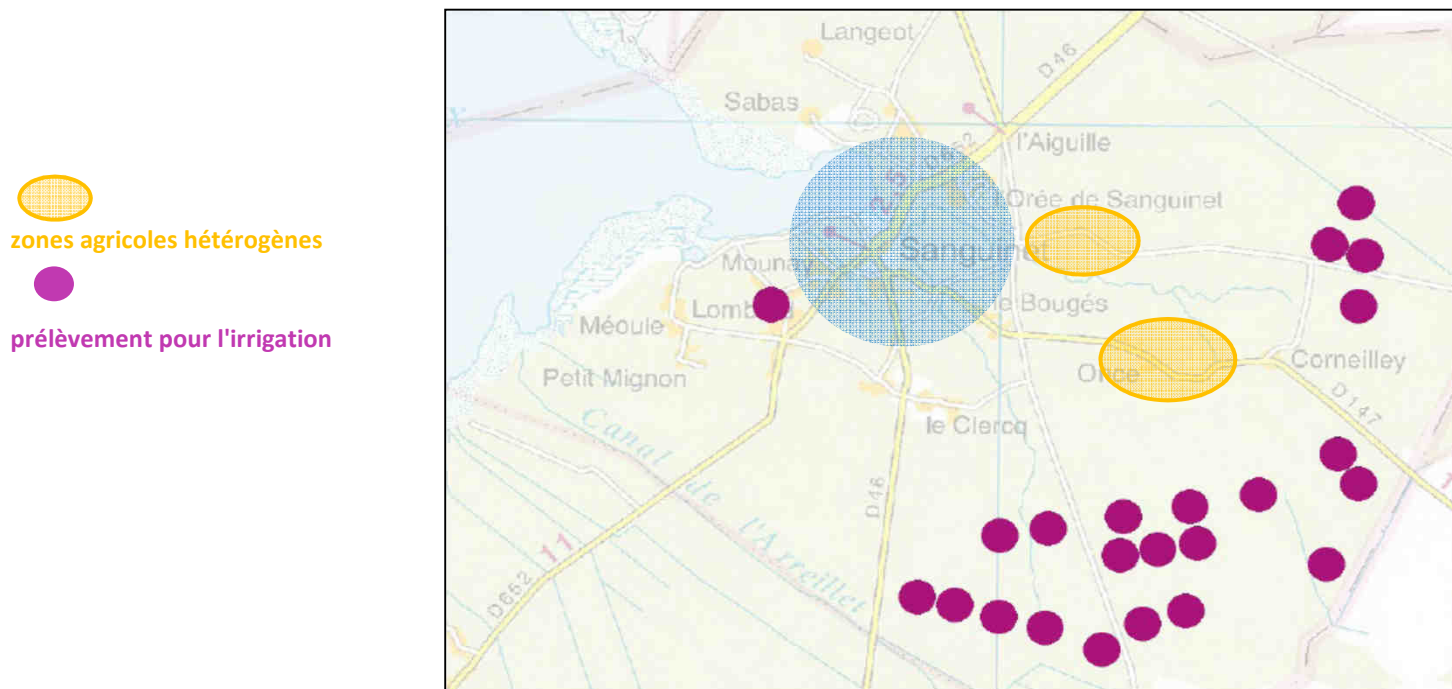
Les données ci-dessus sont issues du Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche, de la ruralité et de l'aménagement du territoire.

Nombre d'exploitations	12
SAU (ha)	1132
Terres labourables (ha)	1129
Exploitations en 1988	11

Il n'y a pas d'activité agricole aux abords immédiats de la zone d'étude.

A l'échelle du bassin versant des activités agricoles ont une influence sur le lac (secteurs la Lucate et Courlouze).

La carte ci-après présente les ouvrages pour l'irrigation sur le secteur. Ces données de l'Agence de l'Eau sont un indicateur des zones agricoles. Comme nous l'avons vu précédemment, elles sont situées en limites de communes de Lugos, Mios et Salles.



Il n'y a pas d'activité agricole aux abords immédiats de la zone d'étude.

A l'échelle du bassin versant, il est envisageable que des activités agricoles aient une influence sur le lac (secteurs la Lucate et Courlouze).

Les activités industrielles

D'après l'administration, il existe 2 Installations Classées sur la commune :

La société EARL DE SILLAC spécialisée dans les volailles et le gibier à plume (élevage, vente, etc.) : IC (Rubrique 2111), non-Seveso.

La société AU PARADIS DU PAPILLON spécialisée dans les animaux d'espèces non domestiques (présentation au public): IC (Rubrique 2140), non-Seveso.

Rejets industriels :

- la société LEGUM'LAND (Commerce de gros (commerce interentreprises) de fruits et légumes) au niveau du Canal de Courlouze.
- Lanusse SA (bois de construction et d'industrie) : remplacé partiellement par une zone d'activités liées au nautisme.

Ports de plaisance ou de pêche ou des zones de mouillage

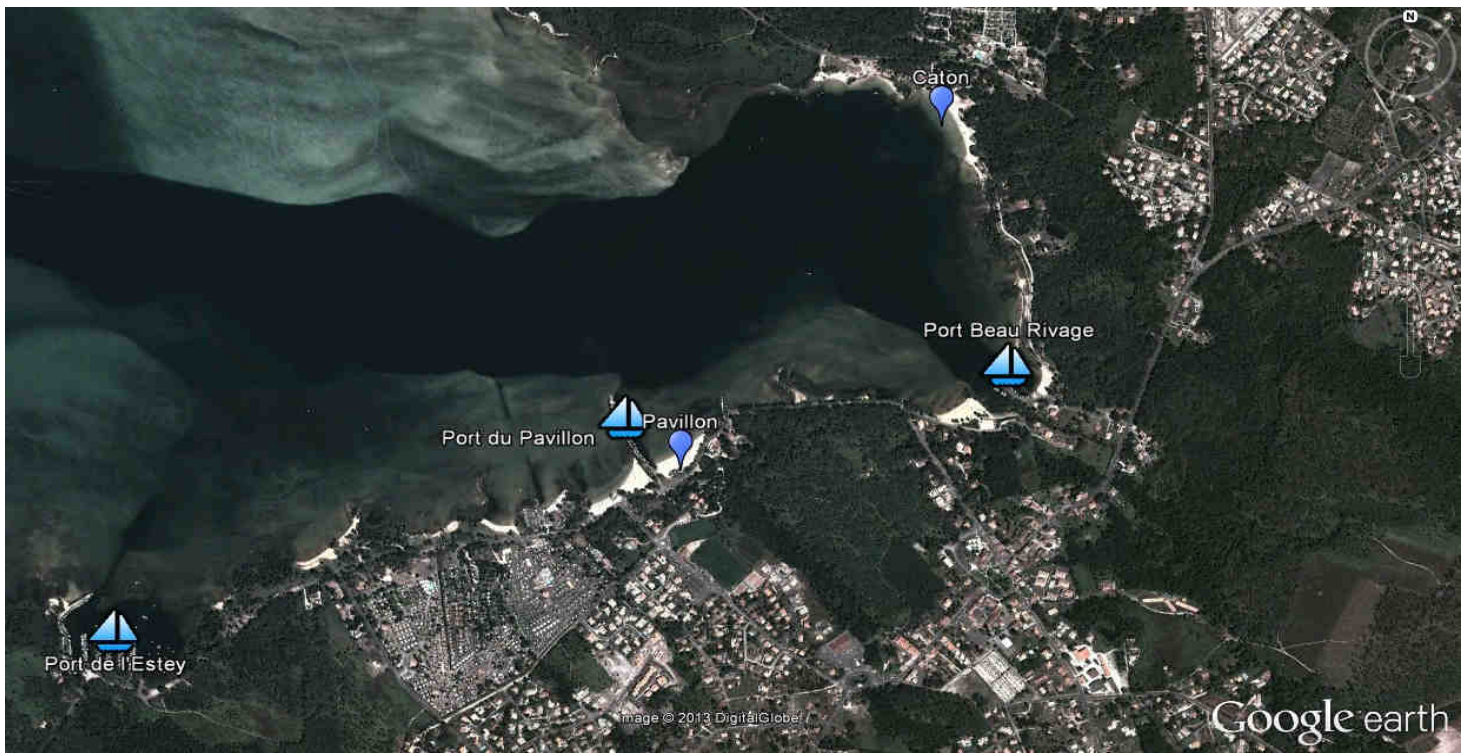
Le Communauté des Communes des Grands Lacs (CDCGL) a réalisé un état des lieux estimatif des ports de son territoire dont un extrait est présenté, ci-dessous.

Il n’y a pas de dispositif de récupération et de traitement des eaux des bateaux, ces derniers ne sont ne sont pas habitables et ne disposent donc pas, a priori, de toilettes.

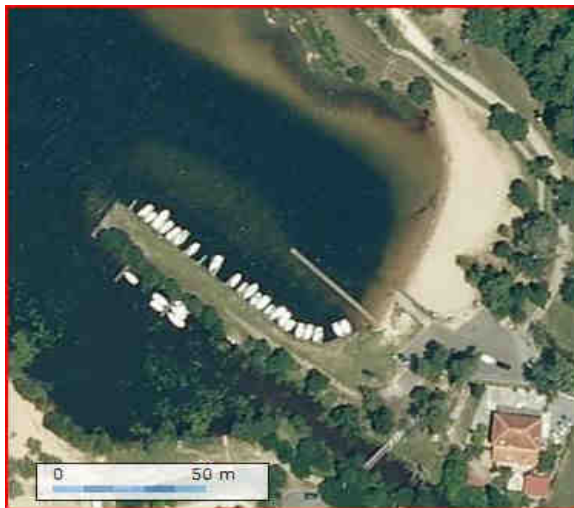
Sur la commune de Sanguinet on dénombre environ 504 places.

Les ports de plaisance constitue un risque potentiel de pollution en cas de dysfonctionnement des systèmes de récupération des eaux ou d'actes malveillants.

DOMAINE PUBLIC					
Commune	Port	Nb points d'ancrage	Superficie en m²	Volume sable	Volume vase
Sanguinet	Port d'Estey	410	31 290	9 390	6260
	Beau Rivage	28	3 585	1 075	717
	Le Pavillon	66	7 700	2 310	1540
	Total estimatif	504	42 575	12 775	8517



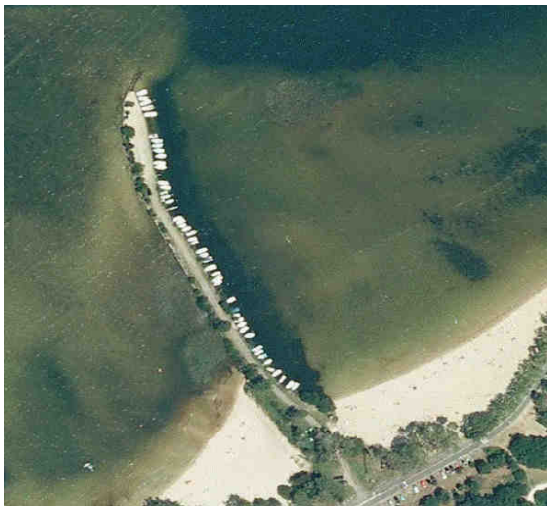
Ports proximité de la zone de baignade



Port Beau Rivage



Port de l'Estey



Port de la digue du Pavillon

Les activités de loisirs

Les activités de loisirs et d'accueil sur les plages ou à proximité sont une source de contamination. L'afflux des touristes estivaux engendre des rejets importants, notamment au niveau des zones d'hébergements (campings, aires de camping-cars, ports de plaisance...).

Loisirs

Le secteur de la berge sud-est compris entre Matocq et l'embouchure de la Gourgue est largement voué aux activités nautiques, que ce soit la baignade ou la pratique de la voile.

A cette fin, plusieurs plages et ports ont été aménagés le long de cette rive.

La chasse au gibier d'eau (à la tonne ou à la barque) se pratique également sur cette rive.

La berge nord-est, quant à elle offre des possibilités de baignade au droit des plages du Caton, du Pavillon et de l'Estey.

Un ponton se situe à l'extrémité sud-ouest de la plage du Pavillon. Un peu plus loin vers le sud-ouest, s'est installée une école de voile

Hébergement, accueil de touristes.

La commune dispose de 8 campings.

Camping Les Oréades Camping Lou Broustaricq Camping Le Langeot Camping des Aigrettes	Secteur Caton
Camping du lac Camping Les Grands Pins	Secteur Pavillon
Camping La Pinède Camping Laouguey	Secteur Sud Bourg

Deux aires sont aménagées pour l'accueil et le stationnement des camping-cars :

L'aire des Bardets (avenue de Losa) : équipée pour la vidange et la prise en eau potable, elle peut accueillir 15 véhicules

Le parking du Pavillon (avenue de Losa) : équipé de sanitaires et de lavabos.

Il existe également. 1 aire naturelle. l'aire de Bantiste.

Risques majeurs

D'après le dossier départemental des risques majeurs de 2005, la commune est soumise aux risques suivants :

Ff = les feux de forêts

RL = risques littoraux,

Tmd = transport de marchandises dangereuses via pipelines.

Autres sources de pollutions diffuses spécifiques

Accès des animaux aux plages

Les animaux sont interdits.

Déchetterie

Une déchetterie se trouve dans la zone artisanale (rue des Vire Vents).

Diagnostic

Classement des sources de pollution identifiées dans l'inventaire

Pollutions à court terme

Elles nécessitent la mise en place de mesures de gestion préventive.

De manière générale, le bassin versant de l'étang de Biscarrosse-Parentis est une source potentielle de pollution directe ou indirecte par transport éventuel de polluants.

La liste ci-dessous reprend les pollutions potentielles qui pourraient affecter les zones de baignade.
Les conditions météorologiques restent un des principaux éléments déclencheurs à prendre en considération.

Pollution liée aux apports du bassin versant (crastes et cours d'eau),
Pollution liée au réseau d'assainissement,
Pollution liée à un développement algal ou de cyanobactéries,
Pollution liée aux baigneurs,
Pollution éventuelle liée à la présence ou la noyade d'animaux.

Pollutions chroniques

Elles doivent faire l'objet d'un plan d'action pour les supprimer à l'horizon 2015.

Aucune pollution bactériologique chronique n'a été recensée sur la zone d'étude.

Les risques accidentels de pollution sur la zone d'étude

Les risques accidentels de pollution concernent essentiellement un incident sur le réseau d'assainissement, notamment certains postes de refoulement à proximité des zones de baignade.

Tableau bilan

Sources identifiées de pollution hiérarchisées	Organismes ou collectivités responsables de ces pollutions	Facteurs de déclenchement des rejets et/ou de dégradation de la qualité des eaux
Apport via le bassin versant	Privé / commune	Météorologiques Rejets sauvages
Pollution liée à un incident sur le réseau d'assainissement,	Commune	Contexte météorologique Dysfonctionnement
Développement algal Prolifération de cyanobactéries	Privé / commune	Météorologiques Apport de nutriments par le bassin versant.
Baigneurs	Baigneurs	Fréquentation Contexte météorologique
Noyade d'animaux	Aucun Eventuellement : chasseurs lors de battues, animaux domestiques de résidents.	Aucun Eventuellement une battue.

Mesures de gestion préventive des pollutions à court terme

Indicateurs de qualité

Une pollution à court terme, définie comme une contamination microbiologique affectant la qualité de l'eau de la baignade pendant moins de 72 heures et dont les causes sont aisément identifiables, peut être identifiée par un dépassement de l'une des valeurs seuils proposées par l'AFSSET sur les indicateurs *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux suivant :

660 UFC / 100mL (entérocoques intestinaux) et 1 800 UFC / 100mL (*Escherichia coli*) pour les eaux douces

370 UFC / 100mL (entérocoques intestinaux) et 1 000 UFC / 100mL (*Escherichia coli*) pour les eaux de mer

La personne responsable de l'eau de baignade doit définir des mesures de gestion et mettre en place, dans le cadre de son programme d'autosurveillance, le suivi d'indicateurs. Le choix de ces indicateurs et de leurs seuils d'alerte est déterminant puisque c'est sur la base de leur dépassement que seront déclenchées les mesures de gestion du risque sanitaire (interdiction de la baignade par exemple).

Choix des indicateurs à surveiller

Indicateurs microbiologiques

Dans le cadre de l'autocontrôle, les seuils de l'AFSSET seront utilisés comme indicateurs microbiologiques.

Qualité de l'eau du bassin versant

Selon les conditions météorologiques, la qualité de l'eau du bassin versant est un indicateur plus ou moins corrélé avec la qualité de l'eau de baignade des zones de baignade de la commune.

Pluviométrie

La pluviométrie est un indicateur de vigilance mais aucune corrélation n'a été établie clairement avec la qualité de l'eau de la zone de baignade.

Cet indicateur de pollution potentielle n'est pas le seul puisque des pollutions sont observées aussi par temps sec.

Incidents, dysfonctionnement

Des incidents ou des dysfonctionnements sur les réseaux d'eaux et d'assainissement peuvent constituer un élément déclencheur de pollution. Les organes du réseau jugés sensibles doivent être équipés d'un système de surveillance et d'alertes.

Fréquentation

Une forte fréquentation de la zone de baignade peut être un indicateur de vigilance, mais aucune corrélation n'a été établie avec la qualité de l'eau.

Température

De fortes températures de l'air et de l'eau pourront être un indicateur de vigilance, mais, à ce jour, aucune corrélation n'a été établie.

Détermination et argumentation des seuils d'alerte

Avec les données actuelles, aucun indicateur classique, hormis la microbiologie, n'est suffisamment corrélable avec la qualité des eaux de baignade.

Ainsi, pour l'instant, seuls les indicateurs microbiologiques seront retenus, avec comme seuils ceux émis par l'avis de l'AFSSET.

Rq : depuis la saison 2010, en concertation avec le laboratoire en charge des prélèvements et des analyses, les seuils en entérocoques intestinaux ont été relevés à 2000 UFC/100mL.

Courbe de corrélation

A ce jour aucune corrélation n'a clairement été démontrée entre un indicateur et la qualité microbiologique. La détermination d'un seuil n'est donc pas pour l'instant envisageable (cf. carte ci-après).

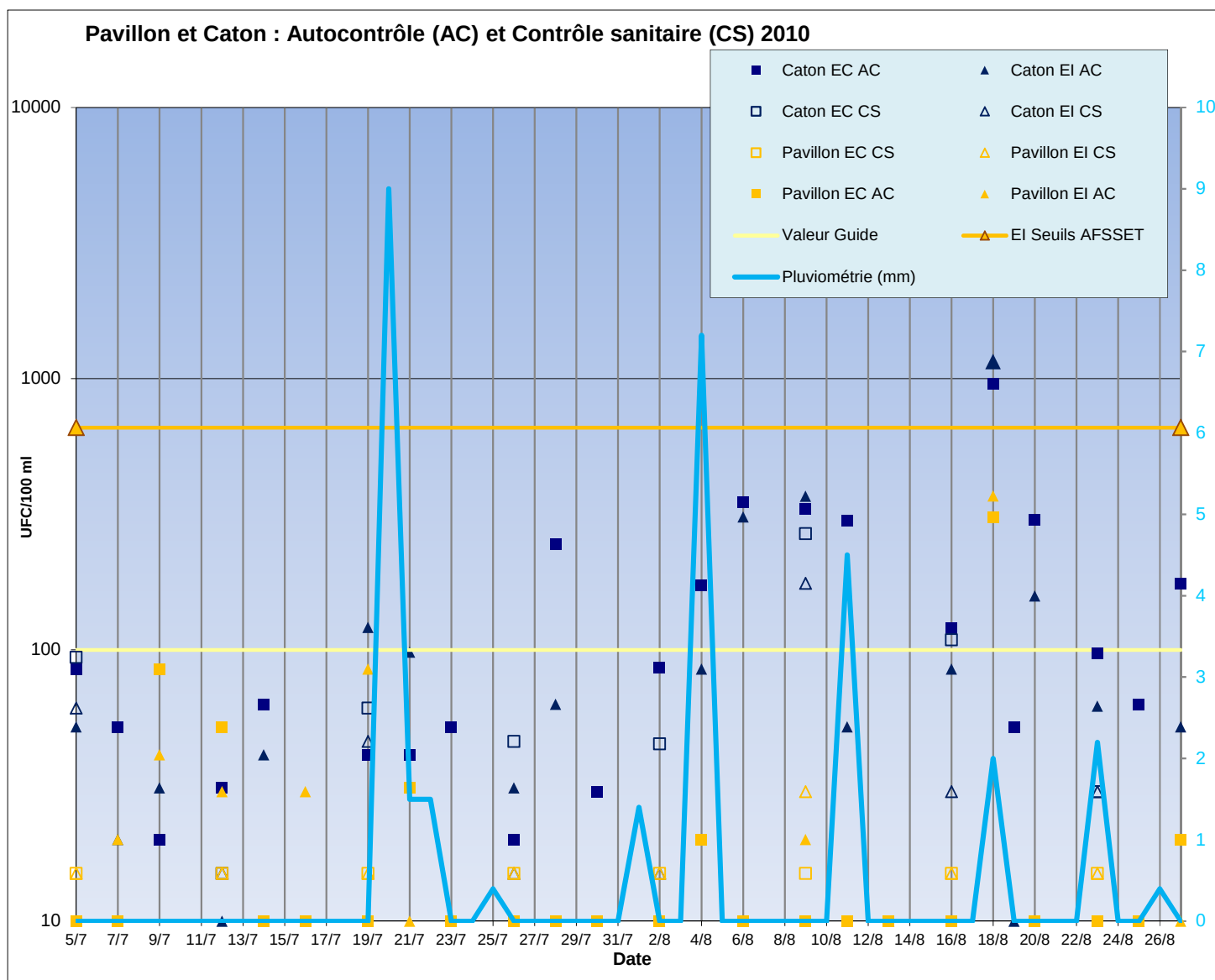


Tableau bilan des indicateurs

Source identifiée de pollution	Indicateur	Corrélation avec les données de qualité d'eau	Corrélation avec les interdictions de baignade	Seuils d'alerte
Incident technique sur le réseau d'assainissement	Visuel Télésurveillance	Non démontrée	Non	Alerte Incident dans la zone d'étude
Pollutions via le bassin versant	Pluviométrie Météorologie	Aucune corrélation démontrée	Aucune corrélation démontrée	à déterminer
Algues et cyanobactéries	Visuel Analyses	Aucune corrélation démontrée	Aucune corrélation avec la qualité microbiologique. Cf. recommandations du CSHPF.	Cf. recommandations du CSHPF du 6 mai 2003, ci-après.
Présence d'animaux	Visuel	Aucune	Aucune	Présence
Baigneurs	Fréquentation	Aucune	Aucune	Aucun seuil déterminé.
Pollution bactériologique	Indicateurs microbiologiques	Ces indicateurs microbiologiques sont les indicateurs de qualité de l'eau	Ces paramètres microbiologiques fixent les conditions d'interdiction.	Entérocoques intestinaux 660 UFC / 100mL Escherichia coli 1 800 UFC / 100mL

Mesures de gestion

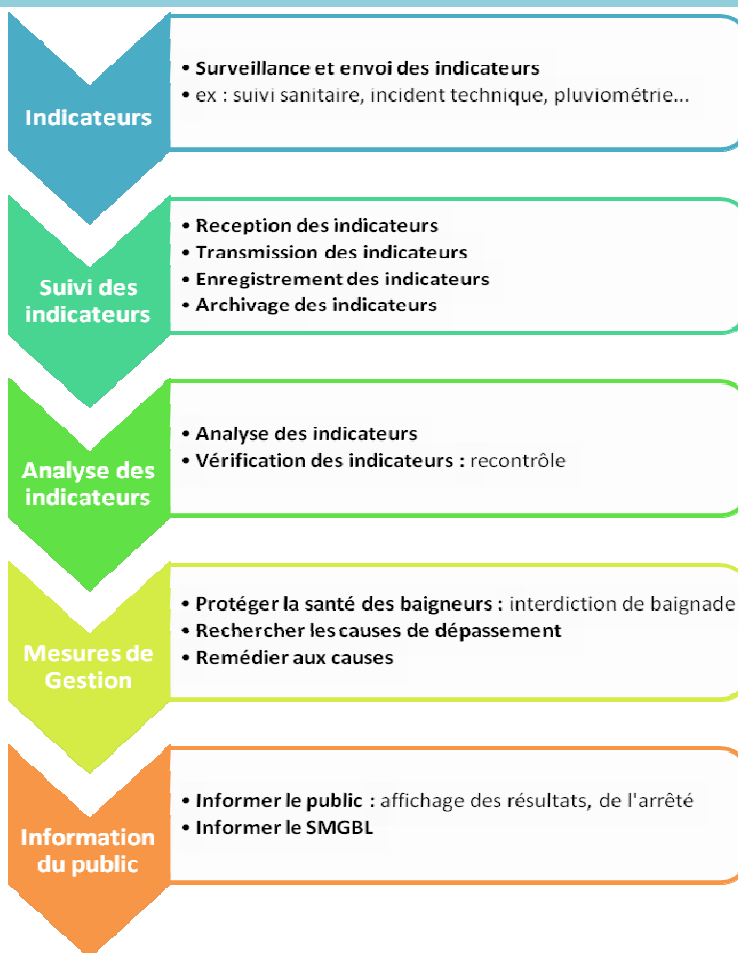
L'objectif est de définir, sous forme de procédures, les mesures de gestion déclenchées en cas de dépassement de seuils d'alerte.

Ces procédures définissent particulièrement les personnes chargées de la surveillance des indicateurs, mais aussi toutes les modalités :

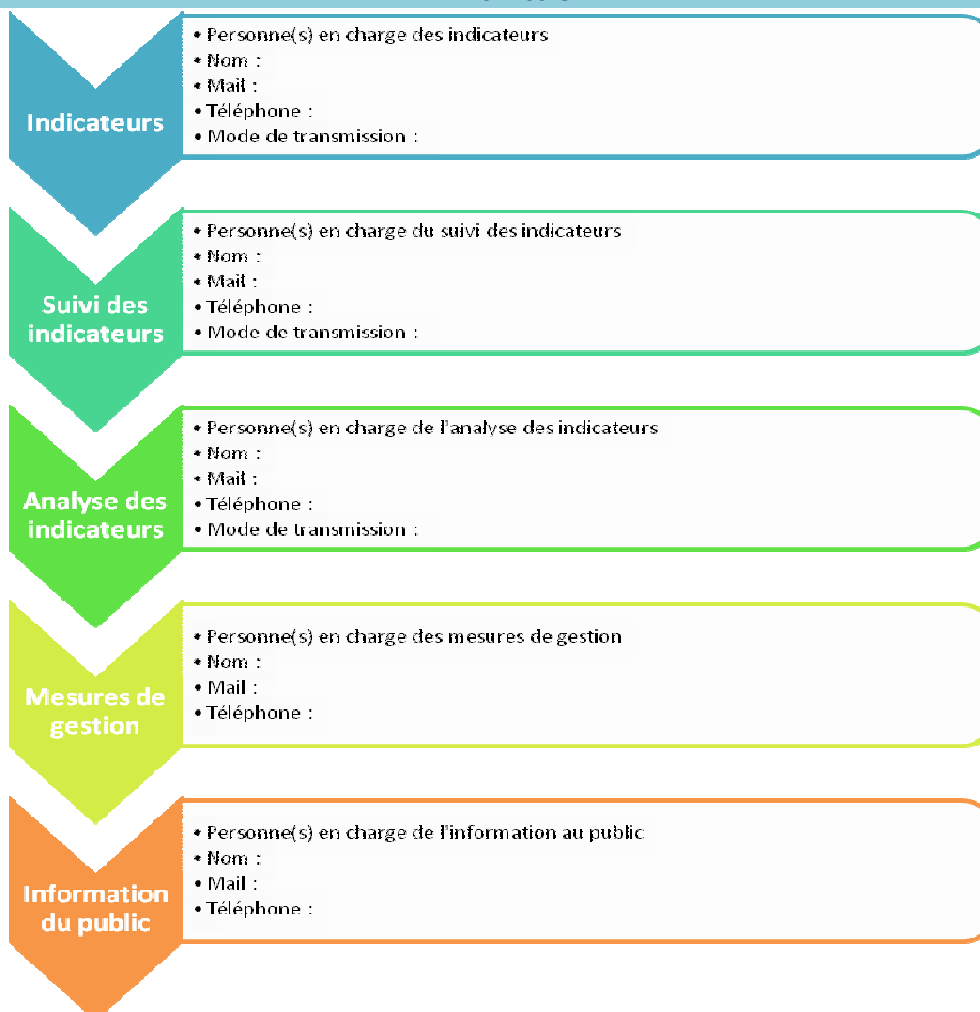
- de suivi des indicateurs et/ou de la qualité de l'eau,
- de transmission des alertes,
- de prises de décision,
- de levée de l'alerte (*moment où la qualité de l'eau revient sous les seuils proposés par l'AFSSET ou lorsque l'indicateur choisi repasse sous le seuil d'alerte*).

Ainsi, la procédure, ci-après, présente de manière générale le dispositif de mesures de gestion à mettre en place pour l'ensemble des indicateurs de qualité. Cette procédure est intégrée au "Guide du suivi sanitaire".

ACTIONS



TRANSMISSION



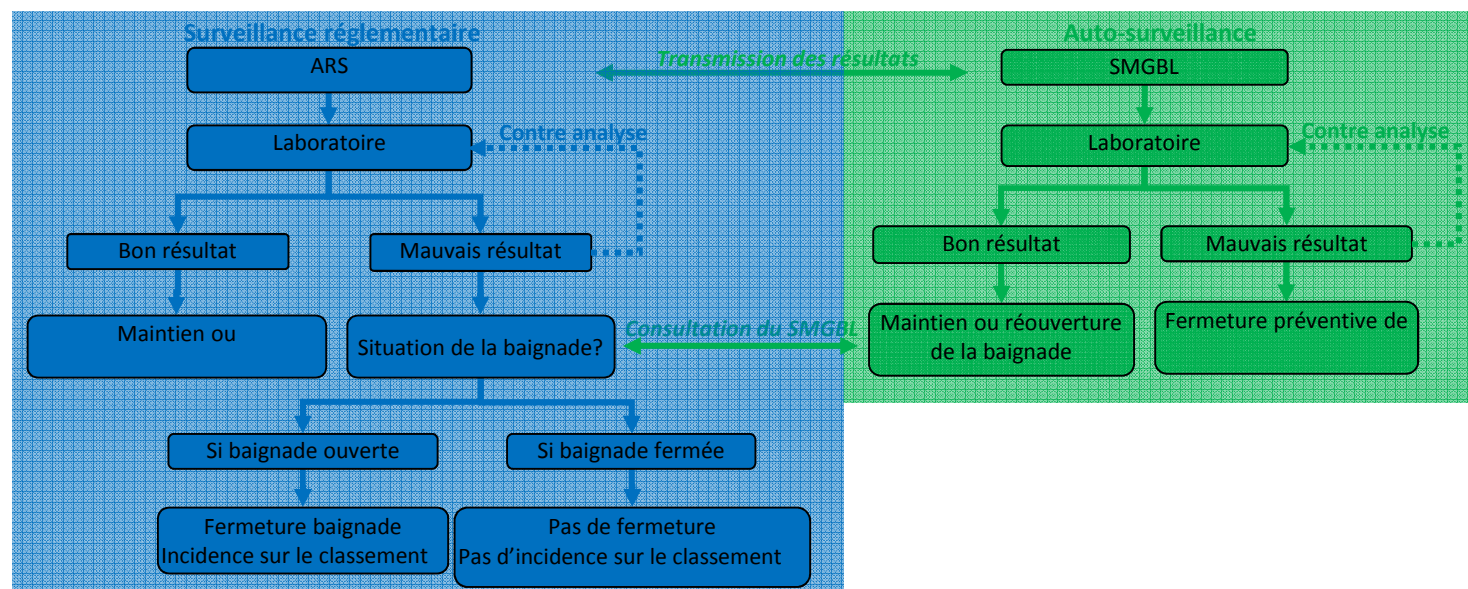
Suivi sanitaire

Procédure contrôle sanitaire / autocontrôle

Le programme d'autocontrôle suit une procédure élaborée en collaboration entre la Commune, le Syndicat Mixte de Gestion des Baignades Landaises et le laboratoire en charge des prélèvements et analyses.

Ce programme est établi en collaboration avec l'ARS, en charge du contrôle sanitaire, afin de coordonner les campagnes d'autocontrôle et de contrôle sanitaire de manière efficace.

Au quotidien, il existe un lien direct entre les deux campagnes de prélèvements du contrôle sanitaire et de l'autocontrôle de sorte que les mesures de gestion s'appuient sur l'ensemble des résultats.



Amélioration de la procédure d'autocontrôle

Chaque année, un bilan du suivi sanitaire présenté en fin de saison permet de discuter et d'améliorer les modalités de réalisation et de coordination des 2 campagnes d'analyse.

Par exemple, afin d'étendre le nombre de jours de suivi, il a été convenu depuis 2011, que les prélèvements de l'autocontrôle et du contrôle sanitaire ne soient plus effectués les mêmes jours.

De plus, les fréquences de prélèvement sont rediscutées chaque année en fonction du contexte et des résultats obtenus.

Dans le cas présent, les fréquence de prélèvement du suivi sanitaire sont :

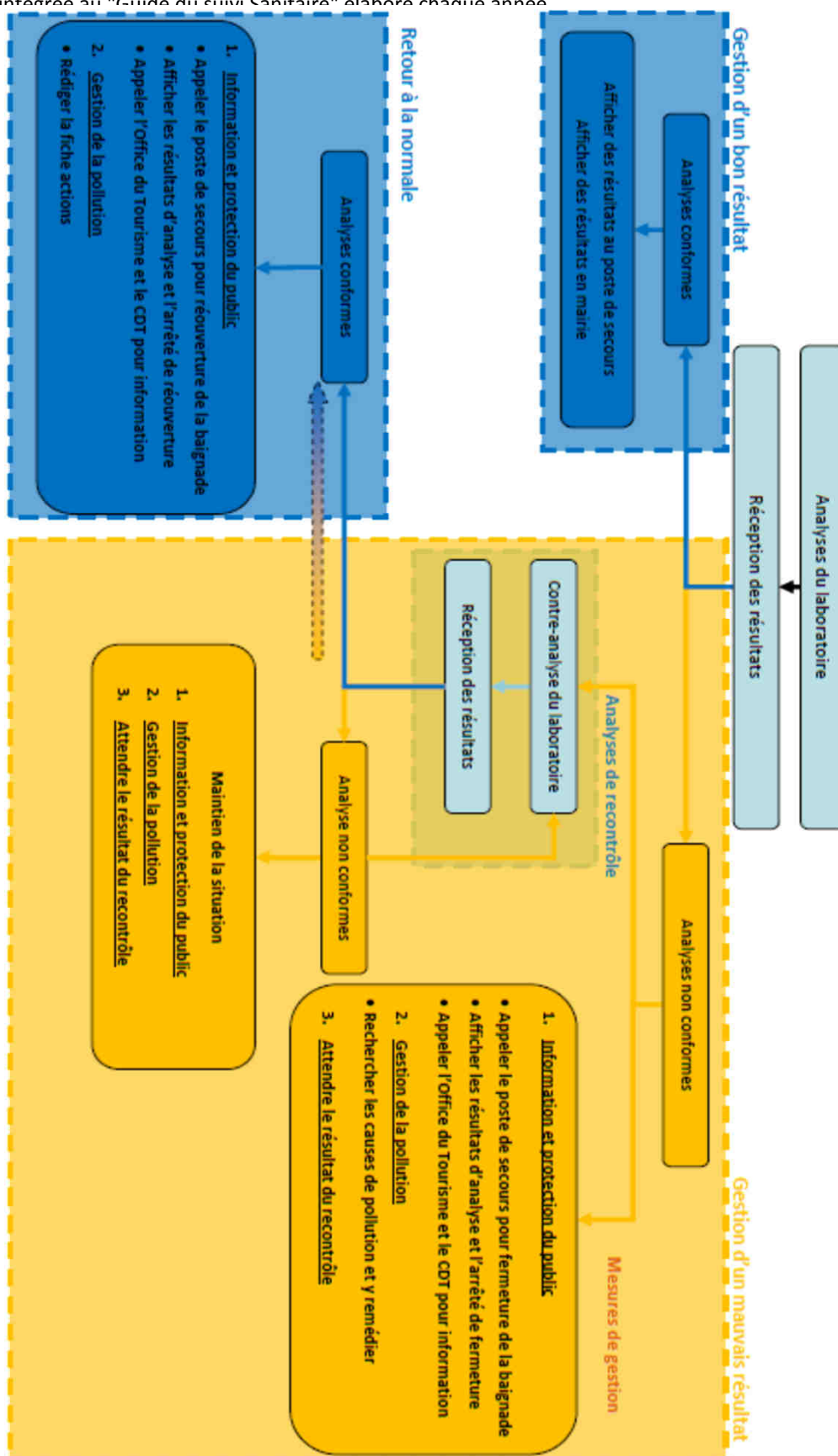
autocontrôle : 2 / semaine

Procédure de gestion des résultats d'analyse (contrôle sanitaire et autocontrôle)

Lors d'un dépassement de seuils, AFSSET (autocontrôle) ou valeur impérative (contrôle sanitaire), le laboratoire déclenche automatiquement un contre-analyse.

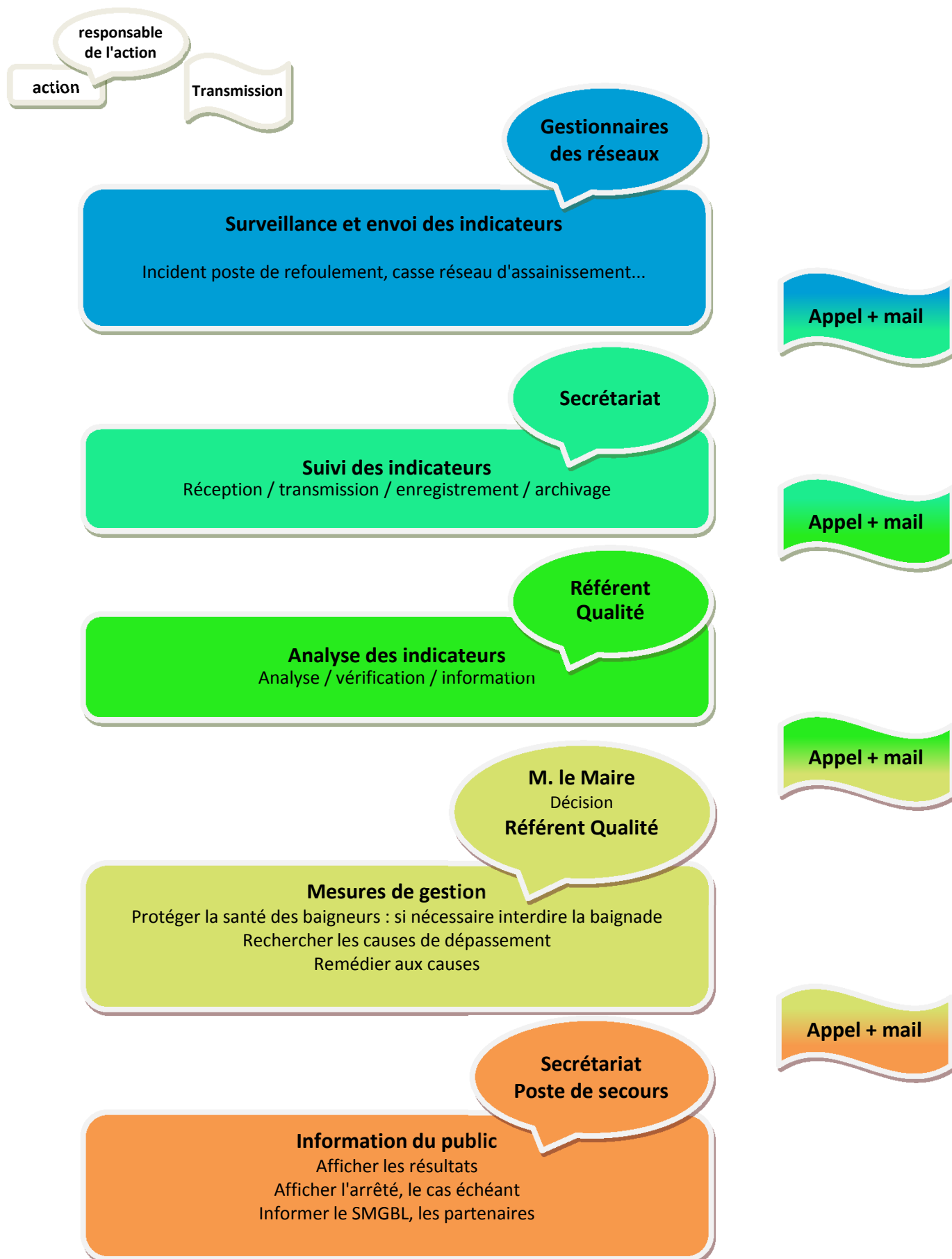
Pendant ce temps, la Personne Responsable des Eaux de Baignade prend les mesures de gestion adéquates (protection des baigneurs, communication, recherche des causes...) telles que présentées ci-dessous.

Cette procédure est intégrée au "Guide du suivi Sanitaire" élaboré chaque année

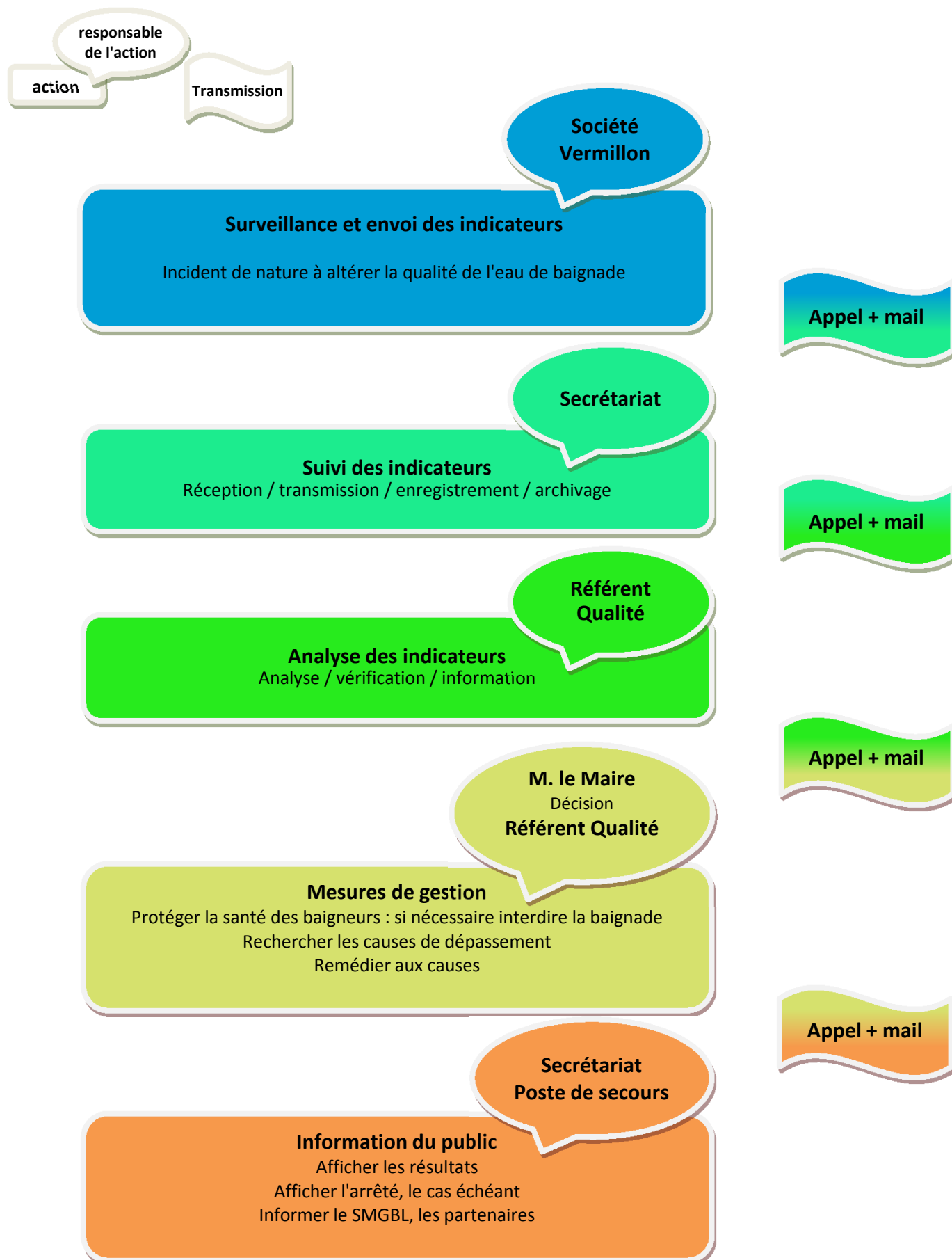


Suivi des incidents techniques

La procédure générale de suivi des indicateurs est adaptée au suivi des incidents techniques. Elle permet de définir les actions à mettre en œuvre lors de la survenue d'un incident, par exemple sur le réseau d'assainissement.



La procédure générale de suivi des indicateurs est adaptée au suivi des incidents techniques. Elle permet de définir les actions à mettre en œuvre lors de la survenue d'un incident, comme un incident liés à l'extraction et au transport d'hydrocarbures.



Prolifération de cyanobactéries

Recommandations réglementaires

Les mesures de gestion relatives à la prolifération de cyanobactéries sont les recommandations adoptées par le Conseil supérieur d'hygiène publique de France (Cshpf) par un Avis du 6 mai 2003.

Nombre de cyanobactéries	Seuils	Recommandations
$x < 20\,000$ cellules / ml	Qualité satisfaisante	Pas de recommandation particulière
$20\,000 < x < 100\,000$ cellules / ml	Seuil d'alerte 1	Information spécifique de la population par affichage sur site
100 000 cellules / ml et Microcystine LR < 25 µg / L	Seuil d'alerte 2a	La baignade est limitée en dehors des zones de dépôts ou d'efflorescence. Information spécifique de la population par affichage sur site.
100 000 cellules / ml et Microcystine LR > 25 µg / L	Seuil d'alerte 2b	La baignade est interdite .Les activités nautiques exercées dans des structures encadrées sont possibles sous certaines conditions. Information spécifique de la population par affichage sur site.
Forte coloration de l'eau et/ou couche mousseuse	Seuil d'alerte 3	La baignade et toutes les activités nautiques sont interdites. Information spécifique de la population par affichage sur site

Protocole de suivi et d'alerte spécifique

En réponse aux préconisations de l'ARS (Agence Régionale de Santé), la Communauté des Communes des Grands Lacs (CCGL) a mis en place un protocole de suivi et d'alerte en cas de prolifération de cyanobactéries pour la chaîne des étangs des pays du Born. Ce protocole comprend :

Un réseau de surveillance permanent

Un réseau de surveillance composé d'observateurs (pêcheurs, Police Municipale, moniteurs d'activité nautique etc.) ayant la possibilité d'être présents sur le terrain au mieux quotidiennement et tout au long de l'année sur les différentes zones stratégiques est mis en place. La participation au réseau est sur la base du volontariat.

Les observateurs disposent d'une fiche informative synthétique permettant de détecter visuellement et objectivement la présence de Cyanobactéries (aspect, couleur, spécificité etc.).

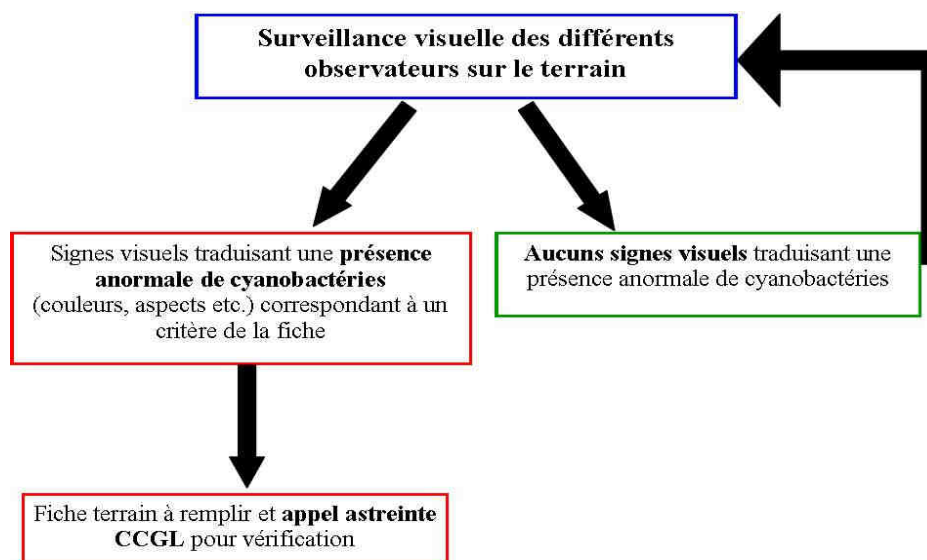
En cas de détection anormale, un numéro de téléphone portable sera d'astreinte (Communauté des Communes des Grands Lacs). Les observateurs doivent alors remplir une fiche d'information et préciser les signes visuels qui indiquent a priori la présence anormale de cyanobactéries.

La Communauté des Communes des Grands Lacs interviendra sur le terrain, d'une part pour valider la présence de cyanobactéries et d'autre part pour coordonner les opérations futures si nécessaire.

L'analyse physico-chimique de l'eau et la quantification de la chlorophylle a (totale et attribuable aux cyanobactéries)

La CCGL réalise à titre expérimental des analyses hebdomadaires de paramètres physico-chimiques de l'eau : T°C, pH, taux d'oxygène dissous, % d'oxygène dissous, conductivité, transparence et turbidité. La CCLG dispose des sondes correspondantes pour effectuer ces analyses.

Aussi, le taux de chlorophylle a totale et le taux de chlorophylle a attribuable aux cyanobactéries seront calculés par l'AglaeTorch, seul outil de terrain fiable, utilisé par Irstea dans le cadre de leur mission d'évaluation de l'état écologique des masses d'eau.



Procédure : Réseau de surveillance permanent

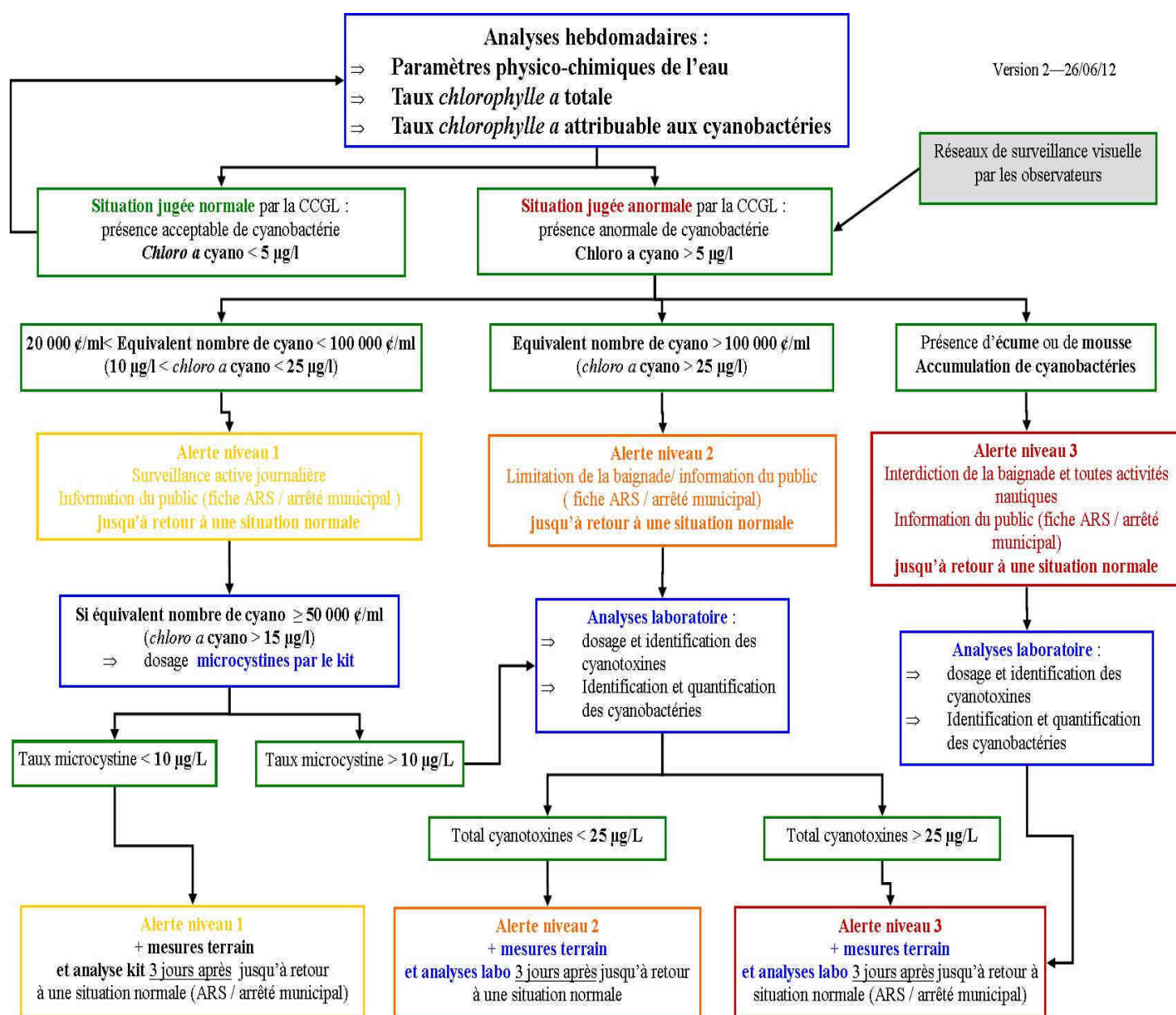


Fig 4 : Schéma opérationnel du protocole

Procédure du suivi analytique mis en place à titre expérimental par la CDCGL.

Tableau bilan des mesures de gestion

Ci-dessous le tableau bilan des mesures de gestion mises en place.

Personne chargée de la surveillance des indicateurs	Indicateur	Seuil / Valeur	Modalités de suivi des indicateurs et de la qualité de l'eau	Mesures de gestion	Modalités de levée d'alerte
Référent Qualité	Microbiologiques	AFSSET	Programme d'autocontrôle Contrôle sanitaire	Recontrôle Interdiction éventuelle de la baignade	Retour à la normale des indicateurs microbiologiques
Société d'exploitation d'hydrocarbures	Incident technique	Risque de déversement dans le lac	Procédure de suivi et d'alerte spécifique	Intervention + analyse de l'impact sanitaire	Fin de l'incident et de l'impact sanitaire éventuel.
Délégataire Service technique	Incident technique	Risque de déversement dans le lac	Visite, télésurveillance et téléalarme	Intervention + impact sanitaire (autocontrôle)	Fin de l'incident et de l'impact sanitaire éventuel.
Service technique et du poste de secours	Prolifération d'algues ou cyanobactéries	Recommandations CSHPF	Au quotidien lors de visites techniques ou pendant la surveillance	Recommandations CSHPF	Retour à la normale des indicateurs
Service technique et du poste de secours	Présence d'animaux morts	Présence	Au quotidien lors de visites techniques ou pendant la surveillance	Evacuation de l'animal Analyse de contrôle Limitation de la baignade éventuelle	Animal évacué et fin de l'impact sanitaire éventuel.

Lorsqu'une valeur anormalement élevée (supérieure à l'un des seuils proposés par l'AFSSET) est mesurée pour un paramètre microbiologique, notamment dans le cadre du contrôle sanitaire réglementaire, sans que les indicateurs de l'autosurveillance ne le prévoient, la personne responsable de l'eau de baignade doit en identifier la cause et, le cas échéant, réviser le profil et le choix des indicateurs retenus.

Aucune révision n'a eu lieu depuis l'élaboration initiale du profil de baignade en février 2011.

Plan d'action

Le plan d'action définit les mesures à mettre en œuvre pour supprimer ou réduire les causes de pollution (pollutions à court terme, pollutions par des cyanobactéries, des macroalgues, du phytoplancton ou des déchets ou pollution entraînant une interdiction ou une décision de fermeture du site de baignade durant toute une saison balnéaire au moins).

Suite aux conclusions du diagnostic du réseau d'assainissement sur le territoire, la commune programme une modification du réseau dans le secteur de Caton. Objectif : éloigner les flux du lac et prévenir tout risque de pollution.

Les travaux consistent :

- à neutraliser la portion du réseau longeant le lac au niveau de la plage de Caton et à créer un nouveau réseau le long du chemin de Sabas
- à créer un nouveau poste de refoulement principal au niveau de Caton.

Préparation de la saison

Afin de préparer au mieux la saison estivale, il est préconiser en amont de :

- * vérifier l'état de fonctionnement de tout le matériel et équipements présents sur la plage (notamment les installations sanitaires et les douches), les points sensibles du réseau d'assainissement et de manière générale faire un point sur les sources de pollution potentielles identifiées.
- * de participer à la réunion d'avant-saison ayant pour but de :
 - regrouper tous les référents qualité pour rappeler à chacun leur rôle,
 - de présenter les modalités du suivi sanitaire et les mesures de gestion associées,
 - de rappeler les obligations des maires, notamment en termes d'information au public.

Document de synthèse : Plage du Caton, commune de Sanguinet

Date d'élaboration du profil de baignade : 01/09/2010

Date de mise à jour

29/08/2014

Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Plage du Caton

Commune : Sanguinet

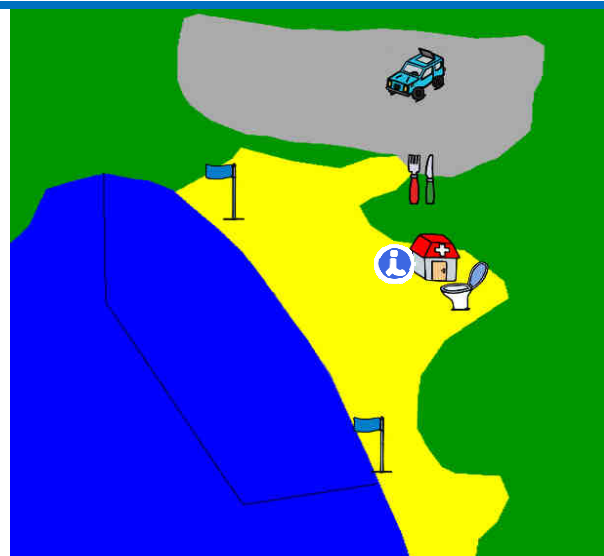
Département : Landes

Région : Aquitaine

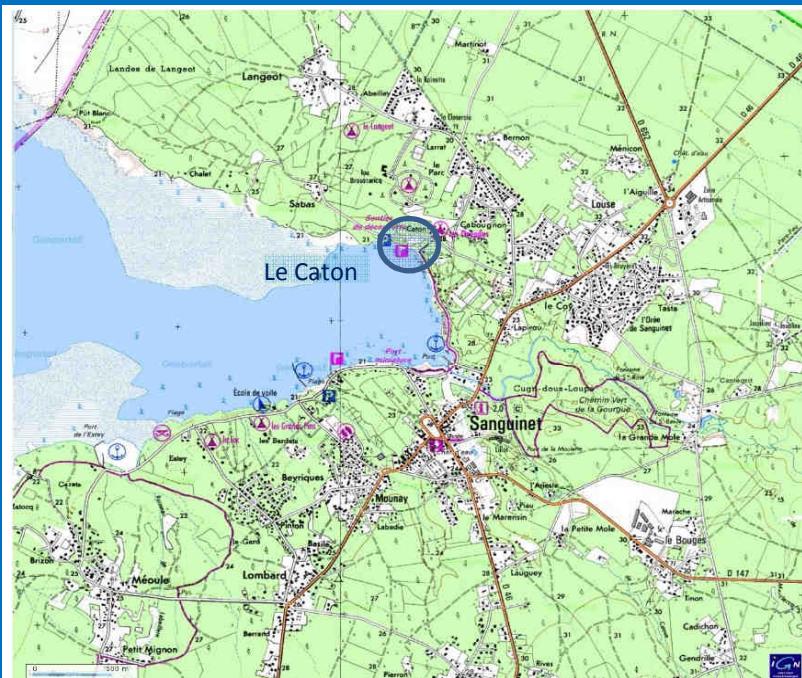
Responsable de l'eau de baignade : M.LAINE

Période d'ouverture : juillet-août

Heures de surveillance : 11h - 19h



Présentation de la zone d'étude



Classement de la qualité de l'eau de baignade

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	A	C	A	B	B	A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution potentielles	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures de suivi	Mesures de gestion préventive	Mesures de réduction des pollutions
Incident réseau d'assainissement	Important (selon incident)	50 - 500 m	Pluviométrie : aucun seuil Microbiologie : seuils AFSSET	Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Suppression du réseau d'assainissement à proximité du lac
Bassin versant, lac, crastes.	Moyen	-	Pluviométrie : aucun seuil Microbiologie : seuils AFSSET	Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	-

Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade
11 et 18/07/07	Escherichia coli	Incident assainissement	Oui
07/07/2004	Escherichia coli	Incident assainissement suspecté	Oui

Document de synthèse : Plage du Pavillon, commune de Sanguinet

Date d'élaboration du profil de baignade : 01/09/2010

Date de mise à jour

29/08/2014

Caractéristiques de la baignade

Nom de la baignade : Plage du Pavillon

Commune : Sanguinet

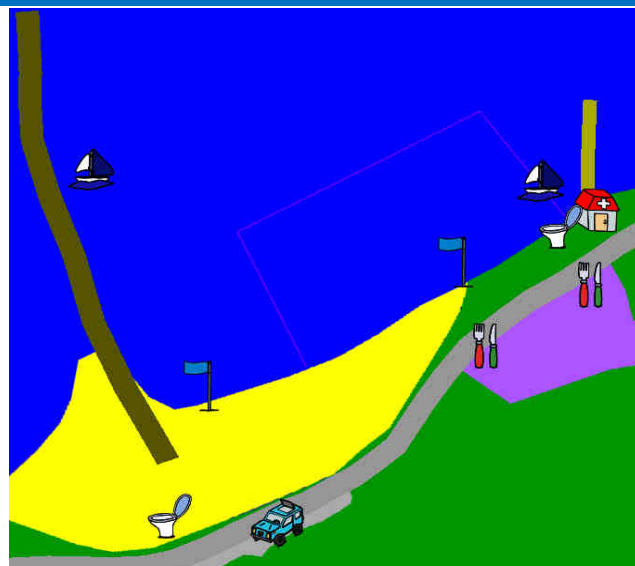
Département : Landes

Région : Aquitaine

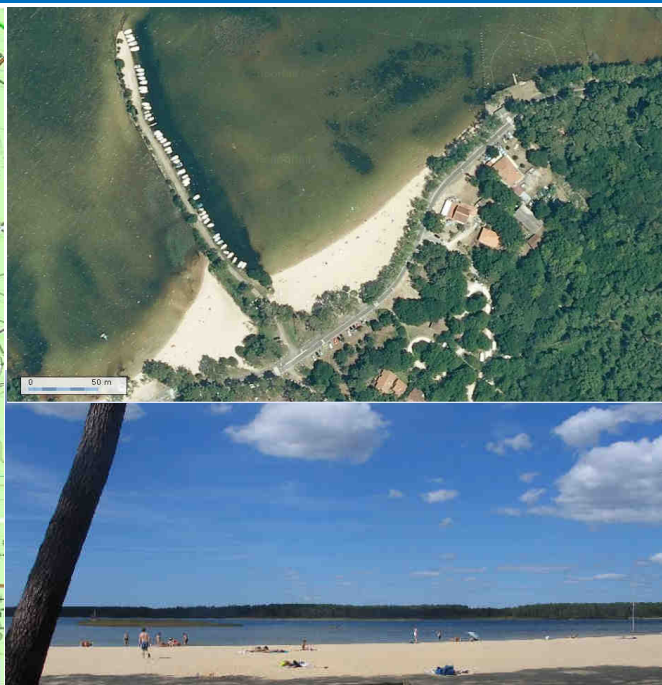
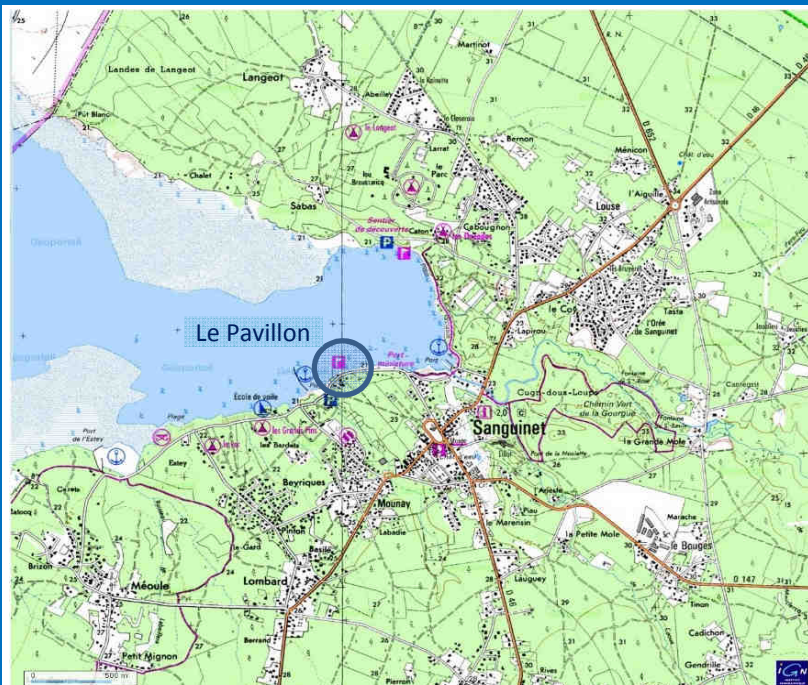
Responsable de l'eau de baignade : M.LAINE

Période d'ouverture : juillet-août

Heures de surveillance : 11h - 19h



Présentation de la zone d'étude



Classement de la qualité de l'eau de baignade

Année	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Classement	A	A	A	A	A	A	A

A : Eau de bonne qualité - B : Eau de qualité moyenne - C : Eau pouvant être momentanément polluée - D : Eau de mauvaise qualité

Inventaire des sources de pollution et mesures de gestion

Diagnostic			Gestion préventive des pollutions			Plan d'actions
Sources de pollution potentielles	Impact	Distance de la zone de baignade	Indicateurs suivis et seuils d'alerte	Procédures de suivi	Mesures de gestion préventive	Mesures de réduction des pollutions
Incident réseau d'assainissement	Important (selon incident)	100 - 500 m	Pluviométrie : aucun seuil Microbiologie : seuils AFSSET	Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	Suppression du réseau d'assainissement à proximité du lac
Bassin versant, lac, crastes.	Moyen	-	Pluviométrie : aucun seuil Microbiologie : seuils AFSSET	Suivi sanitaire	Interdiction de baignade	-

Liste des épisodes de pollution au cours des dernières années

Date	Type de pollution	Origine de la pollution	Interdiction de la baignade
21/05/2012	E. Coli (18563 UFC/100 ml)	Incident assainissement suspecté	(hors saison)